



Le Petit
Verjonnais

N° 13 - 31/12/2017

Bulletin municipal de la commune de Verjon





Depuis 4 ans, j'œuvre avec l'équipe municipale pour maintenir un village pour tous, convivial, solidaire, agréable et dynamique.

Croyant profondément à la nécessité de renforcer le lien social entre nous et de développer le bien vivre ensemble, je mets toute mon énergie et ma motivation à votre service. Respectant les engagements pris en 2014, je mets en œuvre le programme que vous avez construit avec nous.

En raison des différentes lois de finances, la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et le transfert de compétences, nos budgets resteront contraints en 2018. Toutefois, notre politique d'investissement ambitieuse reste possible grâce à notre gestion réfléchie. Je souhaite souligner combien notre équipe a su prendre les décisions nécessaires pour le bien du village et des Verjonnais sans choisir la facilité qui serait d'augmenter les impôts.

Je tenais à remercier les membres de la commission "Communication-Vie associative" pour le travail fourni depuis le début de ce mandat. Cette dernière a priorisé la création et la mise en place du site internet www.verjon.fr dans lequel vous découvrirez la vie municipale, différentes informations administratives et la vie de nos associations. J'ai décidé avec la commission d'éditer tous les 2 ans "Le Petit Verjonnais".

Malgré mon investissement au sein de cette nouvelle agglomération et dans le groupe des maires ruraux dont j'étais l'un des initiateurs dans le but de défendre notre ruralité, je reste toujours à votre écoute et à votre disposition. Comme promis, nous avons créé des temps d'échanges lors des réunions de quartier en 2015 et 2017 pour pouvoir ajuster en permanence notre action municipale.

Je tenais à remercier les membres des associations verjonnaises, les Verjonnais qui se sont rendus disponible pour la commune, ces personnes contribuant au dynamisme du village. Pour le bon vivre à Verjon, je vous invite à vous rapprocher de ces associations.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe JAMME
Maire de Verjon

Sommaire

P 03 : Vie Municipale

P 06 : Finances

P 10 : Bâtiments Communaux

P 12 : Bois & Environnement

P 14 : Réseaux & Voirie

P 15 : Sécurité

P 16 : Rues

P 17 : Urbanisme

P 19 : Cimetière

P 20 : Plan

P 23 : Gestion des Déchets

P 25 : L'Agglo

P 28 : Etat Civil

P 29 : Vie Sociale

P 32 : Vie Associative

P 38 : Mémo Utile

MENTIONS LÉGALES

- Directeur de la publication :
Le maire Philippe Jamme
 - Rédaction :
Commission animation
 - Crédit photos :
Commission animation
 - Impression :
i.d. fix ' communication
 - tirage :
200 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : Philippe JAMME

1^{er} adjoint : Odile MULLER

2^{ème} adjoint : Géraud de GRANDRY

Conseillers : Christian BOLOMIER - Muriel BURDEYRON - Laurent CHAUDOUET

Mathieu DURAND - Aline LAMOME - Olivier LEROY - Jean-François TALON

COMMISSIONS COMMUNALES :

BÂTIMENTS COMMUNAUX – URBANISME – GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

P. JAMME – O. MULLER - C. BOLOMIER - M. BURDEYRON – L. CHAUDOUET

VOIRIE – ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT

P. JAMME – O. MULLER - J.F. TALON – M. DURAND - O. LEROY

BOIS – VIE AGRICOLE

P. JAMME – O. MULLER – L. CHAUDOUET – J.F. TALON – C. BOLOMIER – A. LAMOME

COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

P. JAMME – O. MULLER – M. BURDEYRON – J.F. TALON – O. LEROY

CIMETIÈRE

P. JAMME – G. DE GRANDRY - M. BURDEYRON – A. LAMOME

FINANCES

P. JAMME – G. DE GRANDRY – O. MULLER – C. BOLOMIER – M. DURAND – J.F. TALON

ASSAINISSEMENT

P. JAMME – M. DURAND – L. CHAUDOUET – M. BURDEYRON

REPRÉSENTATIONS COMMUNALES :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE L'AIN

J.F. TALON – O. LEROY (Délégués titulaires)

P. JAMME (Délégué titulaire)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

M. BURDEYRON – A. LAMOME (Déléguées titulaires)

G. DE GRANDRY – J.F. TALON (Délégués suppléants)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT ENTRETIEN DU SEVRON SOLNAN

M. DURAND – O. LEROY (Délégués titulaires)

J.F. TALON - O. MULLER (Délégués suppléants)

SYNDICAT DES EAUX BRESSE REVERMONT

P. JAMME – C. BOLOMIER (Délégués titulaires)

M. DURAND - L. CHAUDOUET (Délégués suppléants)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

J.F. TALON (Délégué titulaire)

P. JAMME (Délégué suppléant)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

P. JAMME – O. MULLER – M. DURAND – J.F. TALON – A. LAMOME - M.P. LAURENT – C. PUTIN

S. MARION M. PIERROT

La mairie de Verjon, située 1 rue du Puits Rouge, est ouverte au public :
Le mardi et le jeudi
de 17h à 19h (du 01/04 au 31/10)
de 16h30 à 18h30 (du 01/11 au 31/03)

Au-delà des ouvertures d'accueil au public, vous pouvez joindre la mairie le lundi matin, mardi après-midi, le jeudi ainsi que le vendredi matin :

Téléphone : 04 74 51 51 81

Télécopie : 04 74 51 53 29

Mail : mairie.verjon@wanadoo.fr

En cas d'urgence (hors permanence) vous pouvez joindre :

Le MAIRE au 07 88 84 17 07

Les ADJOINTS :

- Odile MULLER au 06 37 59 25 93

- Géraud BERTHIER de GRANDRY au 06 18 95 60 71

Tout au long de l'année, les employés municipaux sont au service de la commune avec efficacité et disponibilité :

Chantal LARCHER, secrétaire de mairie,

Romain COULON, cantonnier,

Solange MAURY, employée de l'agence postale et gestion des locations de la salle polyvalente.

Au cours de l'année 2017 le site internet www.verjon.fr a vu le jour. Vous y trouverez de nombreuses informations sur la vie de notre commune : comptes rendus des réunions du conseil municipal, informations pratiques, démarches administratives

Le site est remis à jour régulièrement par la mairie. En ce qui concerne la rubrique sur les associations verjonaises elle est enrichie grâce à la transmission des informations et photos par les membres de ces associations.

N'hésitez pas à nous les envoyer sur le mail : site.verjon@orange.fr



DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ.

Depuis le mois de mars 2017, les dossiers de demande de carte nationale d'identité ne sont plus à faire à la mairie de Verjon. Ce sont les communes équipées d'un dispositif spécifique qui reprennent cette compétence. Les usagers pourront choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet. Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires : état civil, adresse, ... Pour créer votre compte : www.predemande-cni.ants.gouv.fr . Vous pouvez vous présenter dans les mairies des communes suivantes : Coligny, Montrevel-en-Bresse, Viriat, Bourg-en-Bresse, Péronnas et présenter votre numéro de

pré-demande afin de permettre à l'agent de la mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées au préalable. Le déplacement en mairie est indispensable pour la prise d'empreintes numériques et le scan des documents justificatifs.

Coordonnées téléphoniques des mairies délivrant les passeport et les cartes nationales d'identités :

Coligny : 04 74 30 10 97

Montrevel-en-Bresse : 04 74 25 68 96

Viriat : 04 74 25 30 88

Péronnas : 04 74 32 31 50

Bourg-en-Bresse : 04 74 45 71 95 (Mairie), et le 04 74 42 46 90 (Pôle d'Animation et de Services Amédée Mercier) ou le 04 74 42 46 20 (Maison de quartier des Vennes).

INFORMATION SUR LES PACS.

Enregistrement en mairie.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016.

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant :

- Soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de résidence commune) ;

- Soit à un notaire.

La modification ou la dissolution d'un PACS conclu avant le 1^{er} novembre 2017 doit être demandée auprès de l'officier de l'état civil de la commune du lieu du greffe du Tribunal d'Instance qui a procédé à l'enregistrement du PACS.

Tous les renseignements concernant les PACS sont disponibles sur le site à l'adresse : www.service-public.fr

RECENSEMENT 2018.

Le recensement de la population est une opération statistique de dénombrement d'une population.

Les recensements sont surtout des outils d'aide à la prévision économique. Outre le nombre d'habitants, ils indiquent presque toujours leur âge, leur profession, leurs conditions de logement, leurs déplacements domicile-travail ou domicile-études, leurs modes de transport, etc...

Le recensement sur la commune de Verjon a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Madame Marie-Pierre LAURENT, en qualité d'agent

recenseur est passée dans tous les foyers (hors habitations secondaires) afin de procéder à ce recensement.

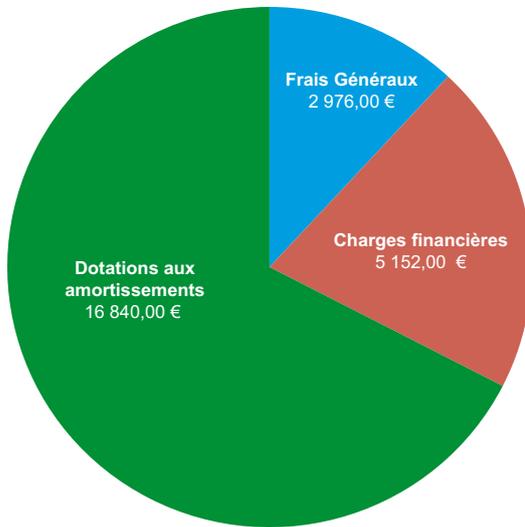
Deux choix s'offraient à vous pour la collecte des informations : soit répondre avec le questionnaire distribué par l'agent recenseur, soit répondre par internet.

La majorité des verjonnais a choisi d'effectuer le recensement par internet et la totalité des foyers y a participé, permettant ainsi d'augmenter les dotations de l'Etat.

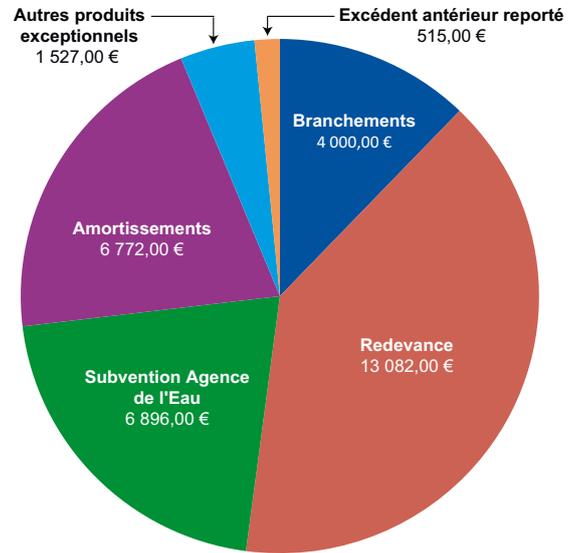
Nous vous remercions de lui avoir réservé votre meilleur accueil.

Le taux des taxes directes 2017 est le suivant :
 9.36 % pour la taxe d'habitation - 8.31 % pour la taxe foncière bâtie
 28.17 % pour la taxe foncière non bâtie

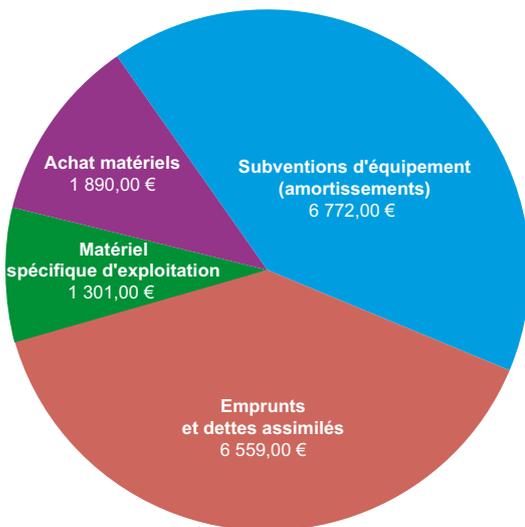
BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
Fonctionnement - Dépenses



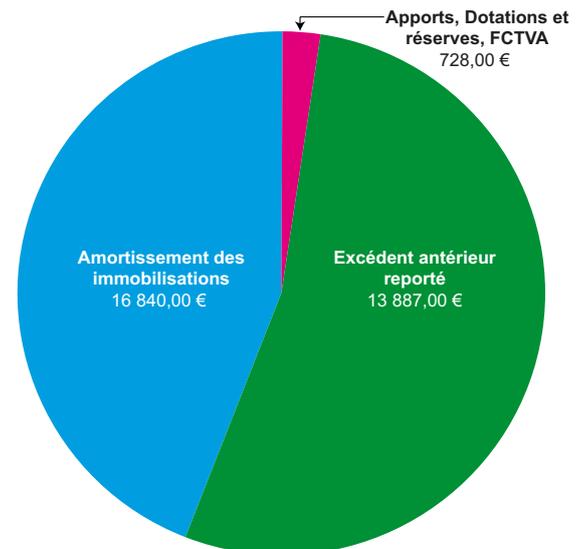
BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
Fonctionnement - Recettes



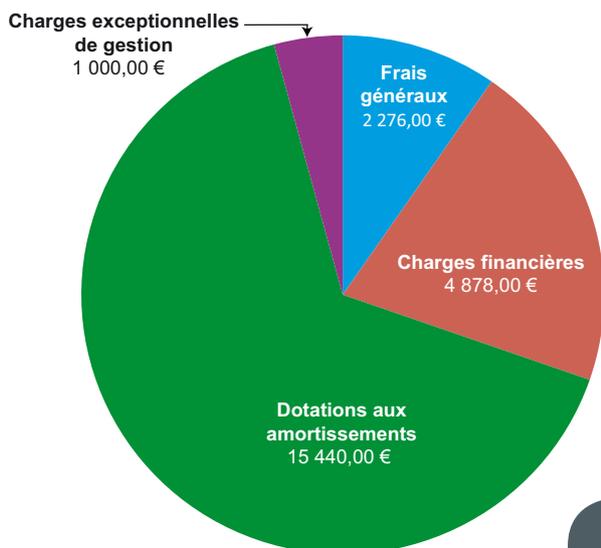
BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
Investissement - Dépenses



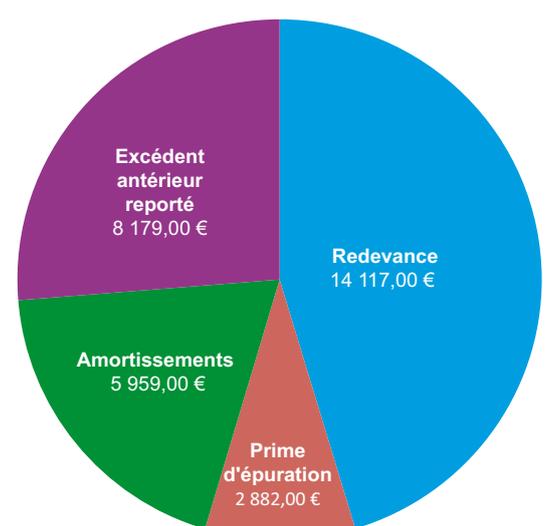
BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
Investissement - Recettes

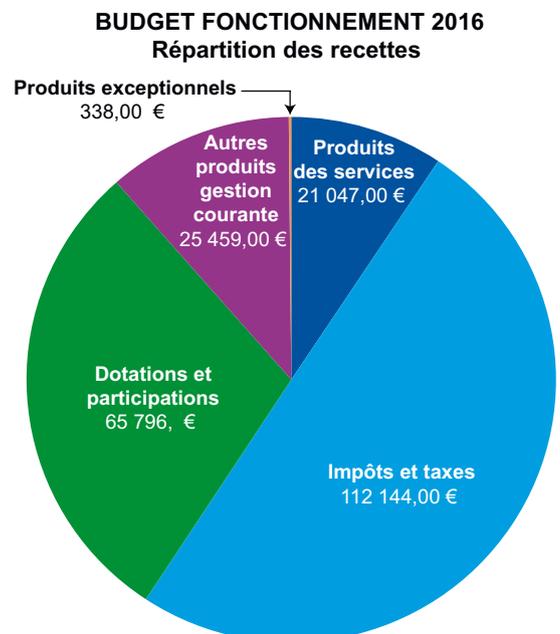
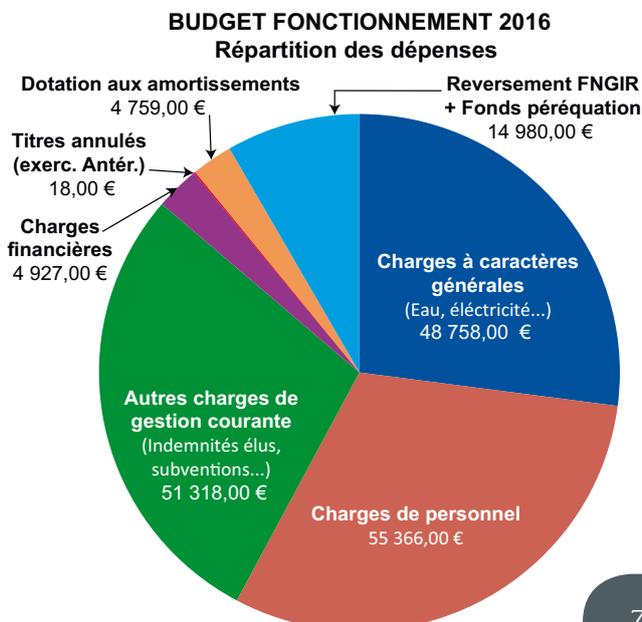
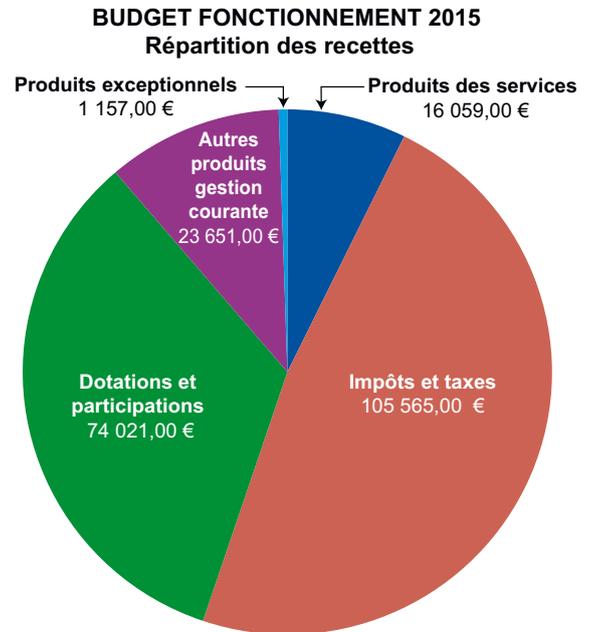
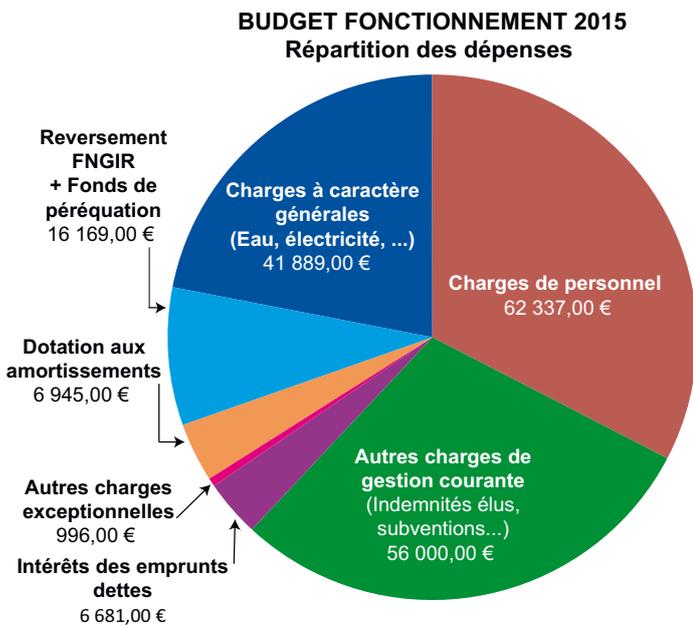
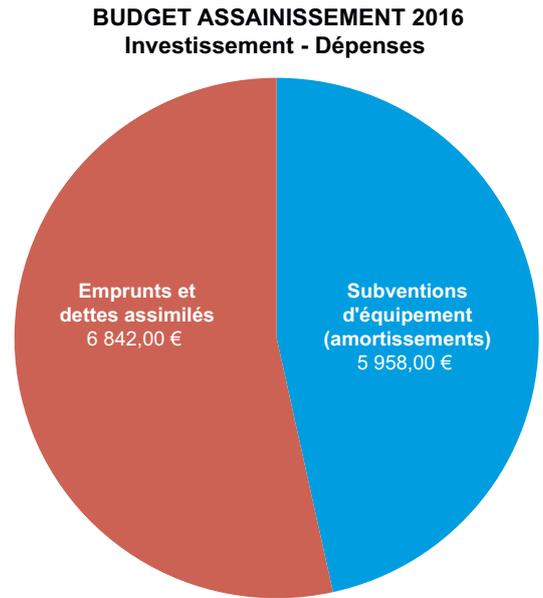
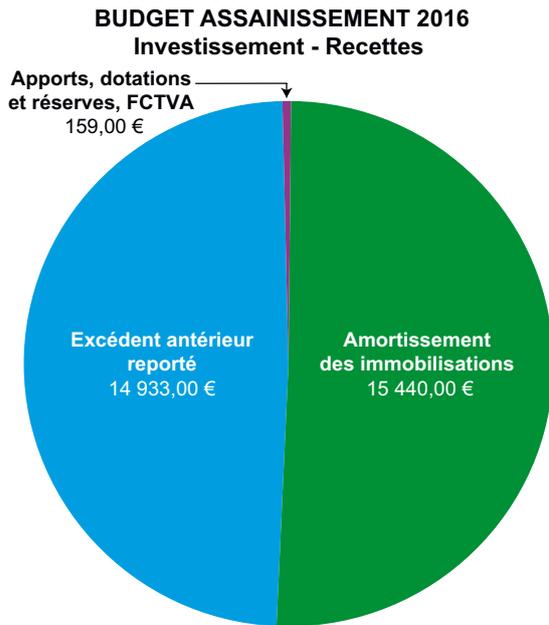


BUDGET ASSAINISSEMENT 2016
Fonctionnement - Dépenses

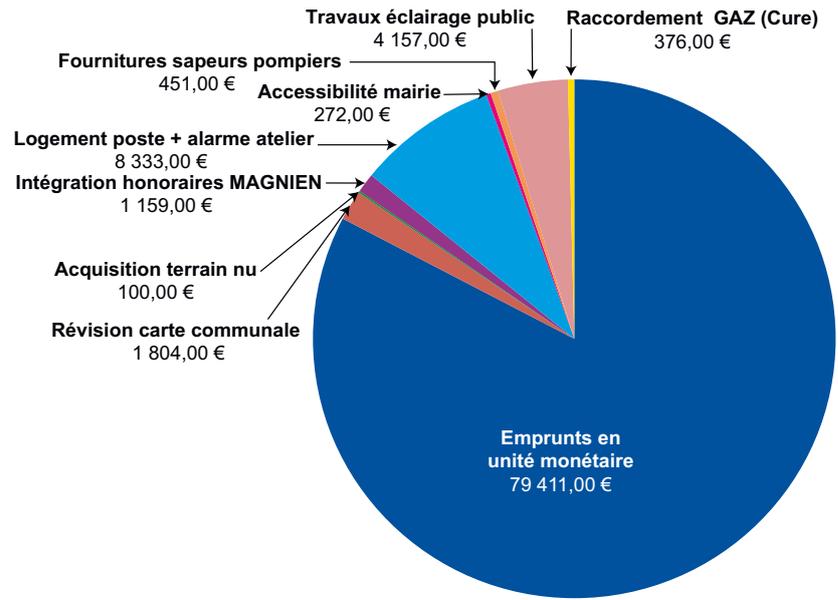


BUDGET ASSAINISSEMENT 2016
Fonctionnement - Recettes

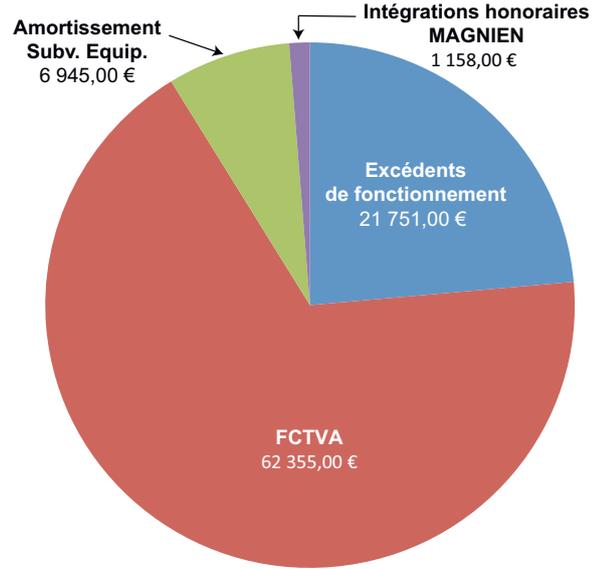




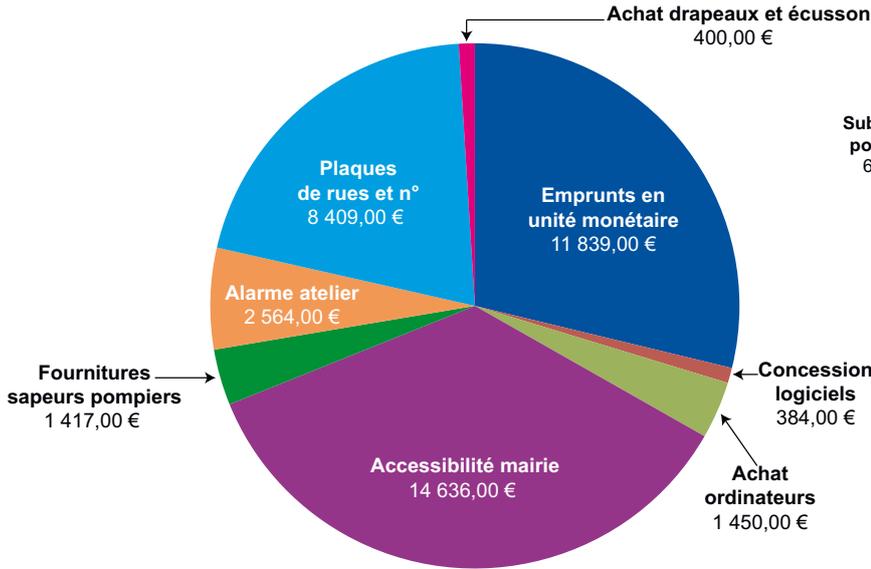
BUDGET INVESTISSEMENT 2015
Répartition des dépenses



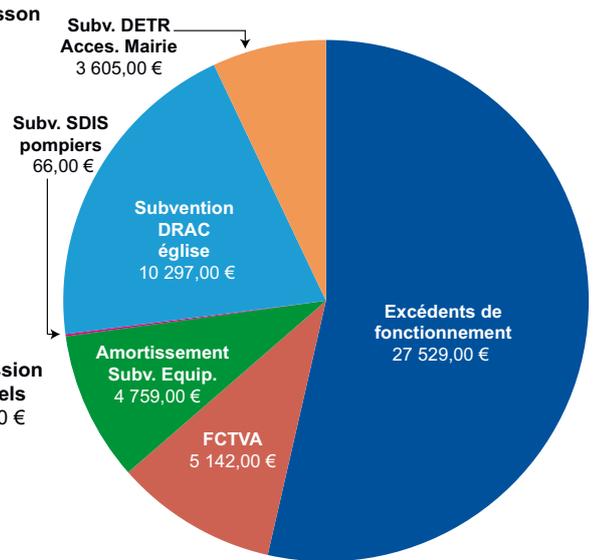
BUDGET INVESTISSEMENT 2015
Répartition des recettes



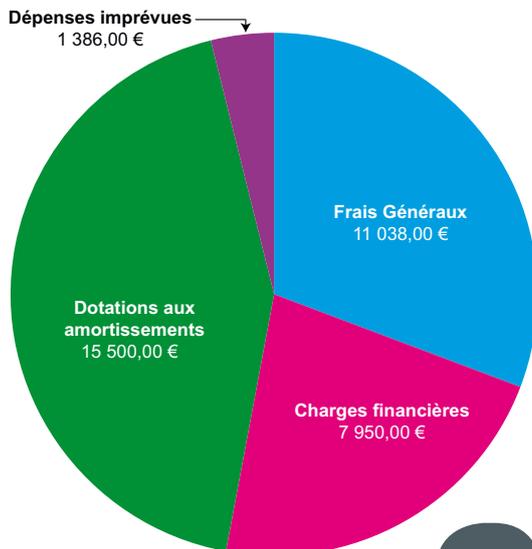
BUDGET INVESTISSEMENT 2016
Répartition des dépenses



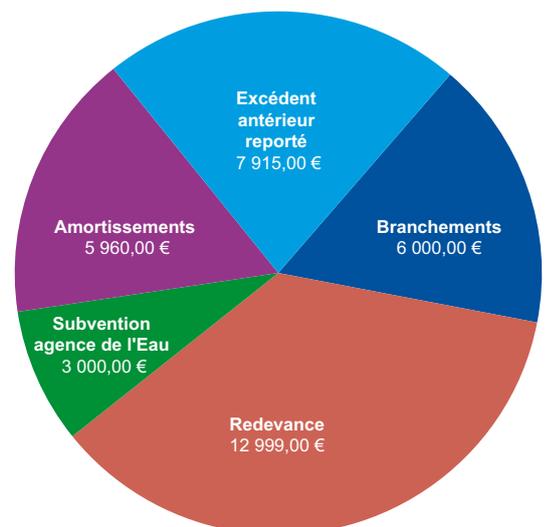
BUDGET INVESTISSEMENT 2016
Répartition des recettes



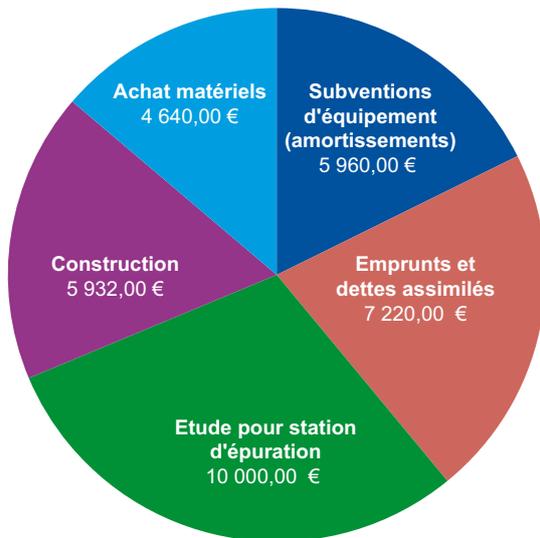
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017
Fonctionnement - Dépenses



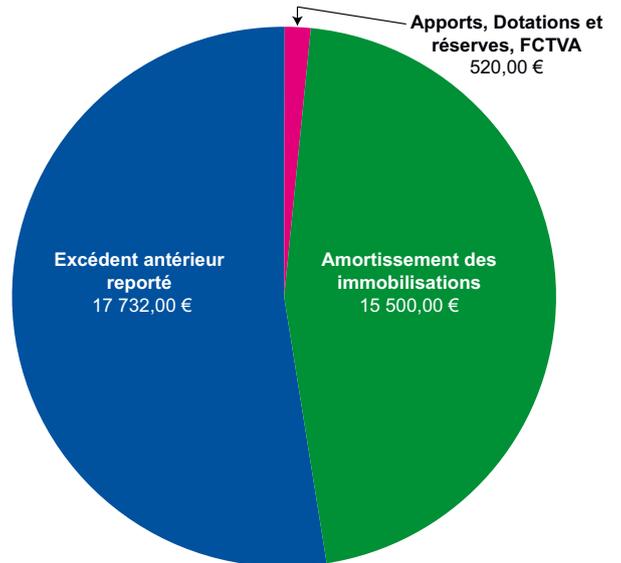
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017
Fonctionnement - Recettes



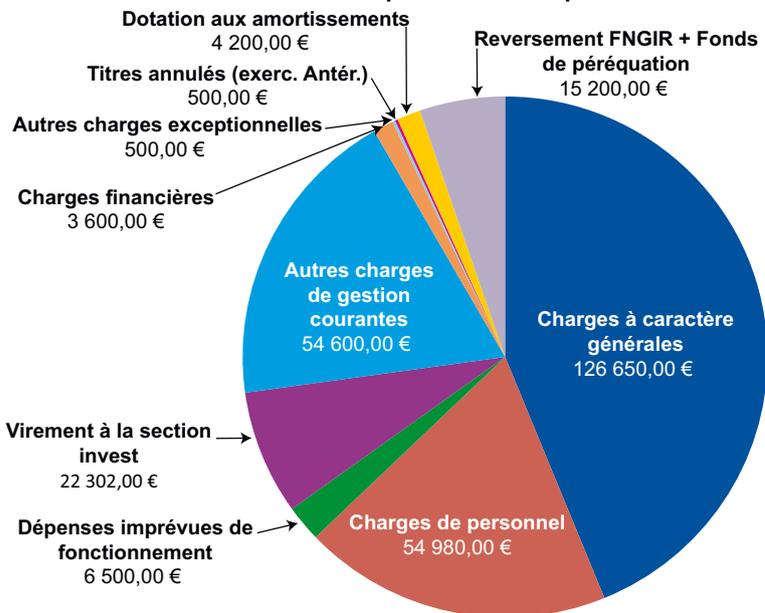
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017 Investissement - Dépenses



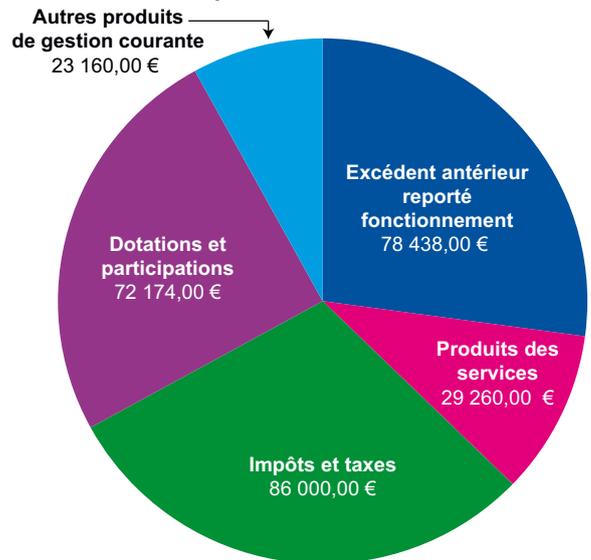
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017 Investissement - Recettes



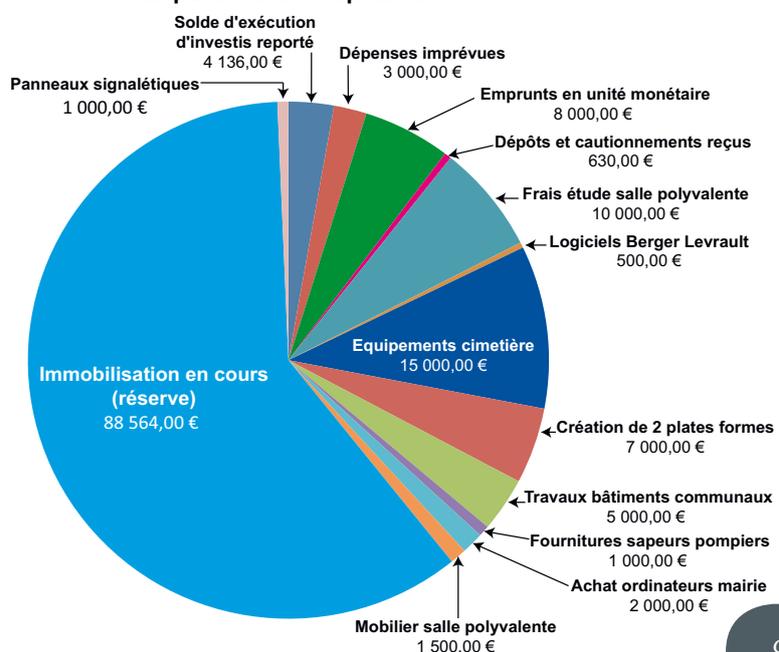
BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2017 Répartition des dépenses



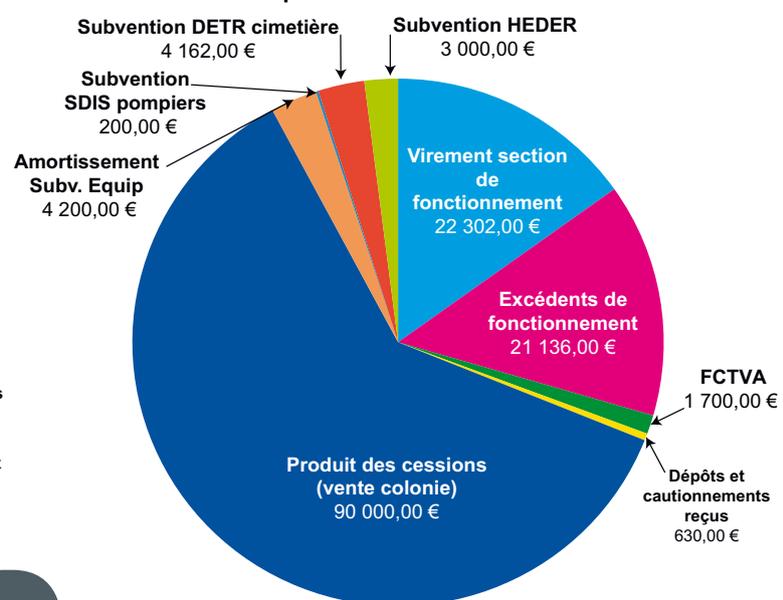
BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2017 Répartition des recettes



BUDGET INVESTISSEMENT 2017 Répartition des dépenses



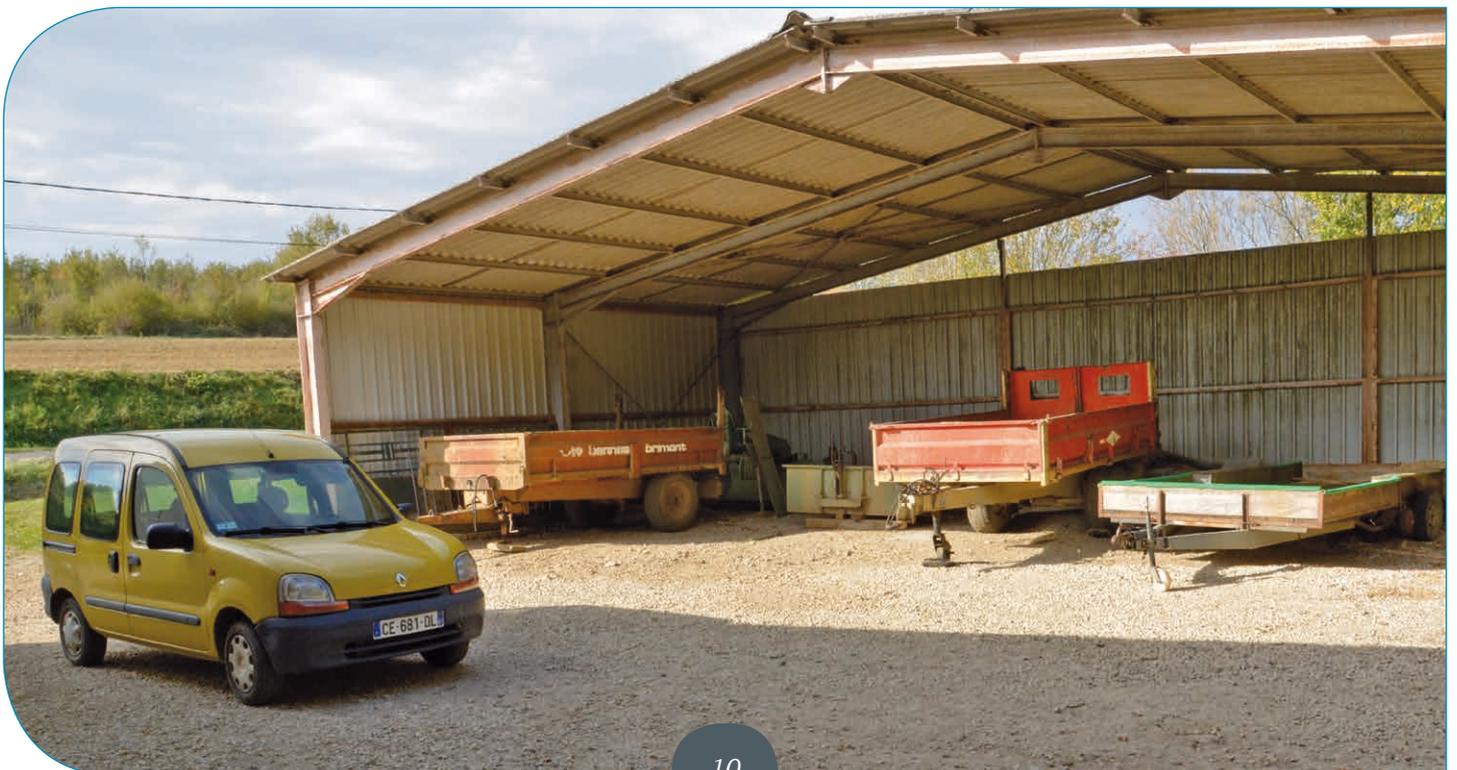
BUDGET INVESTISSEMENT 2017 Répartition des recettes



➔ Suite à l'obligation de mise en place de l'accessibilité des établissements recevant du public, les travaux de la mairie ont été achevés avec la réfection des escaliers et la création d'une rampe d'accès ainsi que d'une place de parking pour personne à mobilité réduite. Notre cantonnier, Romain, s'est chargé de l'aménagement paysager extérieur avec la création d'un massif.



➔ Suite à la récupération des pierres tombales et dans l'obligation de les détruire, elles ont été cassées et déposées sous le hangar de l'atelier communal de façon à avoir un dépôt et un parking propre et stable.



→ En état d'abandon et de stockage de gravats depuis de longues années, l'emplacement communal dit de la Gare du Tram a été nettoyé, enherbé et fermé par une clôture.

→ La rénovation de l'appartement de la Poste continue. La chaudière a été changée par l'entreprise Burdeyron-Bolomier, pour un montant de 4 641 €.

→ Entretien le patrimoine de la commune est un devoir et cette année c'est le toit de l'église qui a été rénové.

Datant du XV^{ème} siècle, de nombreuses restaurations se sont succédées au fil des siècles et la dernière réfection de la toiture de l'édifice datait de 1975.

C'est donc un désamiantage, la couverture et la zinguerie qui ont été réalisés par l'entreprise Gavand Charpente de Treffort pour un montant de 54 800 €.



LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Particuliers et associations de la commune :

1 jour : 100 € + électricité, 2 jours : 143 € + électricité

Particuliers et associations de l'extérieur :

1 jour : 200 € + électricité, 2 jours : 300 € + électricité

Mise à disposition de la salle à 14h00 la veille de la location :

- 50 € + électricité **pour les particuliers de la commune,**
- 60 € + électricité **pour les particuliers extérieurs à la commune.**

Location de la cuisine seule pour particuliers et associations de la commune :

1 jour : 51 € + électricité

Électricité consommée : 0,15 € le kW/h

➔ La chute d'un arbre le long de la rue du Dauphin (RD52) a entraîné une fermeture temporaire de la route pour la coupe des arbres permettant une mise en sécurisation et ainsi éviter tout risque d'accident dû à la chute de nouveaux arbres.

➔ EN ROUTE VERS UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DE NOS ESPACES VERTS SANS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES !

Le 22 juillet 2015, l'assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017. L'objectif de la loi " Zéro Phyto " est de supprimer progressivement tout épandage de produits phytosanitaires dans les espaces publics et à proximité des eaux de surface mais aussi dans les espaces privés. Le véritable " Zéro Phyto " devrait être atteint le 1er juin 2019. Il est désormais interdit d'épandre des produits phytosanitaires sur des terrains

publics revêtus s'ils sont à proximité d'un réseau de collecte (filet d'eau, égout...) ou d'une eau de surface (rivière, mare, etc.). En clair, si votre trottoir est "revêtu" et qu'il jouxte un filet d'eau, avec ou sans bouche d'égout, il vous est interdit d'y appliquer tout PPP que ce soit, qu'il soit labellisé "écologique" ou non. C'est le devoir de chacun d'entre nous d'entretenir devant chez soi afin d'améliorer notre espace de vie commun.

Verjon, comme toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse mène une réflexion sur une méthode alternative de désherbage dû à l'interdiction d'utilisation de ces produits pesticides.

➔ Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre.

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel avicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1^{er} et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches.

RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX PAR LES PARTICULIERS (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 JUILLET 2017) :

Nature des végétaux :

Le présent arrêté s'applique au brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité.

Principe d'interdiction :

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel, des végétaux définis ci-dessus est interdit. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article 7 du décret n°L131-13 du code pénal et le Règlement Sanitaire Départemental.

L'arrêté préfectoral est consultable en mairie et sur le site de la Préfecture (www.ain.pref.gouv.fr).

Pour la réglementation de l'emploi du feu et de l'écobuage pour les activités agricoles ou forestières et dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, merci de consulter l'arrêté préfectoral du 03/07/2017 pour connaître les modalités d'exécution.

NUISANCES SONORES :

Par arrêté préfectoral du 12/09/2008, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- LES JOURS OUVRABLES DE 8H À 12H ET DE 14H À 19H30,
- LES SAMEDIS DE 9H À 12H ET DE 15H À 19H,
- LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 12H.

Par ailleurs, nous rappelons aussi que les bruits occasionnés par des animaux bruyants, du bricolage à répétition, des pétards, des mobylettes et des fêtes familiales par exemple, constituent des infractions au code de santé publique. Et lorsque le bruit est causé dans le but de troubler la tranquillité d'autrui, les agressions sonores sont punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-16 du code pénal).

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES :

Il est rappelé que la divagation des animaux domestiques est interdite et passible d'une amende.

Tout chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres (article L211-23 du code rural).

Tout chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations est considéré comme en état de divagation (article L211-23 du code rural).

De plus, tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou détenteur du chien. (article L211-14-2)

ASSAINISSEMENT (SPANC)

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Qu'est-ce que le SPANC ?

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un service public local chargé de :

- ➔ Conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- ➔ Accompagner les usagers dans l'obtention d'aides financières pour leur projet de réhabilitation de leur installation
- ➔ Contrôler les installations d'assainissement

non collectif (installations neuves, réhabilitées, contrôles périodiques de bon fonctionnement

➔ Mettre en place des opérations collectives de vidange des installations à moindre coût. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Le SPANC est géré par la conférence territoriale Bresse Revermont qui en assure le contrôle de qualité. Ce service dessert les habitants de la conférence territoriale (anciennes communauté de communes de Coligny et de Treffort en Revermont)

L'assainissement non collectif engendre une redevance équivalente pour la commune de Verjon à une part fixe annuelle de 55 € et d'une part proportionnelle en fonction des consommations réelles d'eau à 0,80 le m³.

En ce qui concerne l'assainissement collectif les frais de raccordement pour toute nouvelle installation s'élève à 1500 €€

Renseignements auprès de Julien MICHEL au 04 74 42 21 11.



Le programme d'entretien des voies communales prévu au cours de l'année 2017 a été réalisé dans sa totalité et c'est environ un kilomètre de voies qui a été réhabilité pour un montant total de 18 230 €.

Les travaux ont été réalisés sur les voies suivantes :

- ➔ Rue des Maronniers
- ➔ Chemin de la Chapelle
- ➔ Chemin de la Verjonnière
- ➔ Chemin des Vignes
- ➔ Rue de la Maison Bondet

L'entretien de la voirie est effectué dans le cadre de la compétence voirie de l'ex-communauté de commune de Coligny reprise par la conférence d'agglomération Bresse Revermont.



Depuis 1999, les eaux usées domestiques d'une partie de la commune sont traitées par une lagune dite naturelle. Réalisée pour une équivalence de 300 habitants. Au vu de l'évolution du village, la municipalité a effectué une étude avec l'Ingénierie de l'Ain



sur l'éventualité d'un agrandissement. Le résultat de cette étude a montré que la lagune fonctionnait même parfaitement puisque son potentiel actuel est donné pour 130 équivalent habitants. Un simple curage sera à réaliser dans les mois à venir.



Sécurité

06

La sécurité du village étant l'un des intérêts principaux de la municipalité, nous avons souhaité connaître le comportement des conducteurs. Au sein de la nouvelle conférence territoriale "Bresse Revermont", nous avons pu bénéficier de la mise à disposition d'un radar pédagogique autonome. Ce radar a été installé à l'automne 2017 aux 3 entrées principales du village.

Ce radar a relevé les vitesses, le nombre de véhicules ainsi que les horaires de passage. L'objectif de cette installation était de sensibiliser les automobilistes à une conduite responsable.

Au mois de juillet 2017, Romain et le cantonnier de Courmangoux ont remis en sécurité le ralentisseur du Centre Bourg en refaisant les dents de requin et un rafraîchissement de tous les marquages au sol.

L'orientation de notre municipalité avait fait de ce projet un axe prioritaire, chacune des rues de notre commune a reçu un nom et chaque habitation un numéro.

L'enjeu majeur de ce projet était d'assurer une plus grande efficacité des services d'urgence (pompiers, médecins...) et faciliter le guidage des professionnels vers le domicile de chaque habitant (service médicaux, livraison à domicile...).



Verjon étant riche de son histoire, la municipalité a désiré que chaque nom reflète le village.

Ce long travail de réflexion a été mené par la commission "Voirie-Environnement-Fleurissement" élargie à l'ensemble des conseillers municipaux, laquelle s'est entourée de l'association HEDER de façon à mettre en avant l'histoire locale.

Le travail a été présenté et retravaillé grâce aux habitants lors de réunions de quartiers et d'une réunion publique. Des propositions de noms de rues ont été ainsi transmises au conseil municipal, lequel a pu conclure ce projet en validant une liste de noms parmi ceux proposés.

Un sondage a ensuite été transmis aux villageois leur proposant différents designs de plaque de noms de rues. Le conseil municipal a décidé de suivre le résultat de ce sondage et a ainsi installé des plaques de rues de couleur "grenat" avec le blason de Verjon.

L'entreprise SIGNAUX GIROD de Bellefontaine (Jura) a été retenue pour la réalisation des poteaux, plaques de rues et panneaux de signalisation des édifices communaux pour un montant de 8 409,36 €. En ce qui concerne la pose, celle-ci a été effectuée par la municipalité avec l'aide de Verjonnais permettant ainsi de faire une économie.

Chaque foyer verjonnais s'est vu remettre une plaque avec le numéro de l'habitation, plaque à installer le plus visiblement possible.

Vous trouverez en pages centrales du Petit Verjonnais le plan et le nom des rues retenues.



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en modifier la destination, de créer de la surface de plancher, de changer le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi il y a infraction au Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

TRAVAUX DISPENSÉS

D'AUTORISATION D'URBANISME :

Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire. Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE :

- ➔ Création de 2 à 40 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.)
- ➔ Ravalement ou modification de façade
- ➔ Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- ➔ Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- ➔ Changement de destination de locaux existants
- ➔ Construction ou modification de clôture
- ➔ Les piscines
- ➔ Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti
- ➔ Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC)

- ➔ Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Attention : l'église Saint Hippolyte étant inscrite au titre des Monuments Historiques, les travaux effectués dans un rayon de 50 mètres sont soumis à des demandes préalables de travaux déposées en mairie.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- ➔ La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 40 m²)
- ➔ Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...)
- ➔ La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Sur les 11 parcelles du 2^{ème} lotissement rue des Battières, sept maisons sortiront de terre d'ici fin 2018 et une seule parcelle reste à la vente.

Régie par une carte communale, la commune de Verjon est propriétaire de la majorité des terrains constructibles.

Cependant, pour garder une cohérence sur l'évolution du village, la municipalité a décidé de garder ces terrains en réserve foncière.

DES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT À VERJON

Notre Commune est actuellement en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sous l'égide de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B), de même que les autres communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Cette opération, limitée dans le temps, a pour objectif d'améliorer les logements anciens du parc privé en apportant :

- ➔ Des conseils gratuits et sans engagement, en particulier dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de l'adaptation des logements aux situations de handicap
- ➔ Des aides financières accordées (sous condition de ressources) aux propriétaires occupants réalisant des travaux d'amélioration thermique ou d'adaptation de leur résidence principale.

➔ Des aides financières accordées (sans condition de ressources) aux propriétaires de logements locatifs énergivores, anciens ou vétustes, ou de logements vacants destinés à la location, réalisant des travaux d'amélioration.

Pour vous informer, vous pouvez contacter SOLIHA Ain (anciennement PACT de l'Ain) - organisme spécialisé dans ce domaine et choisi pour animer cette opération :

- ➔ Soit en vous rendant à l'une des permanences mensuelles, le 3^{ème} mercredi de chaque mois en mairie de COLIGNY ou MARBOZ
- ➔ Soit en appelant directement SOLIHA Ain : Denis PERRIN au 04 74 21 02 01 ou par mail : d.perrin@soliha.fr



UN ARCHITECTE-CONSEILLER GRATUITEMENT A VOTRE DISPOSITION

Propriétaires, vous souhaitez **construire**, **agrandir** ou **réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez **contacter le CAUE** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

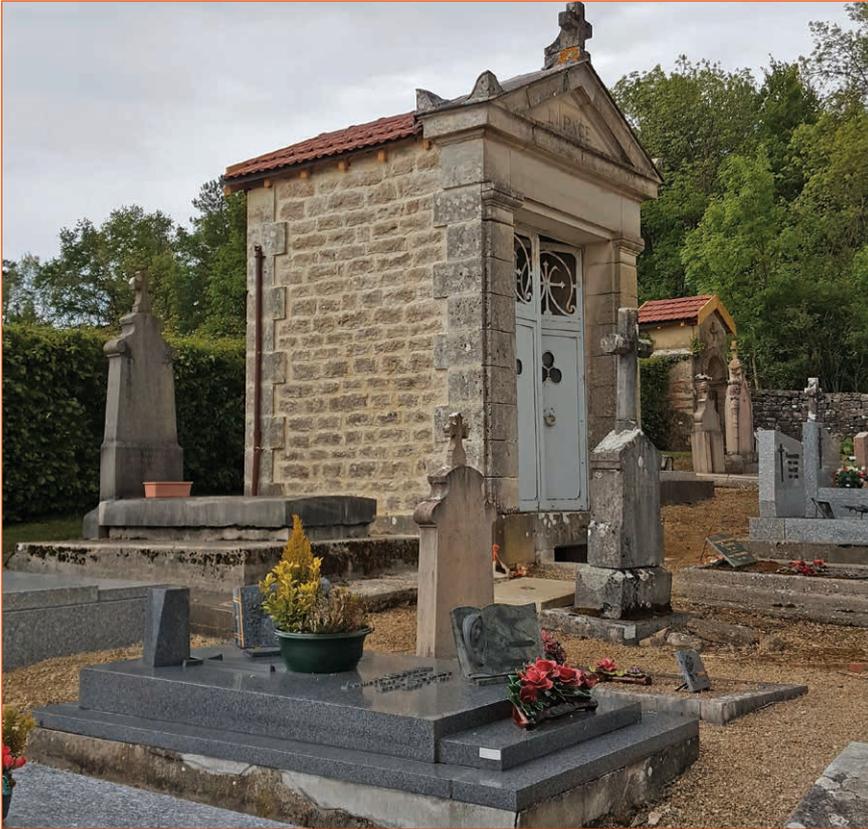
Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com

Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil, consultez le site internet du CAUE «www.caue01.org» rubrique «particuliers»



Le projet de réhabilitation du cimetière dont la reprise des tombes répond tout d'abord aux exigences réglementaires. Le coût d'enlèvement des tombes étant onéreux et pour une rigueur budgétaire, la municipalité a décidé d'étaler dans le temps la reprise de ces tombes.



La commission Cimetière a travaillé sur le réaménagement du cimetière dans sa globalité en prenant en compte les subventions de l'Etat pour un financement au plus réel.

Ensuite, le conseil municipal a décidé de l'équiper d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir permettant ainsi aux familles de disposer d'un coin de recueillement discret et accueillant à la fois grâce à la mise en place d'un banc.

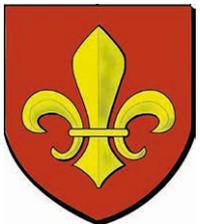
Réalisées par nos soins, les deux allées principales d'accès ont été renforcées en 2016.

En 2017, un drainage a été installé en haut du cimetière ainsi que la mise en place d'un point d'eau.



Le cimetière communal est un lieu de mémoire. À ce titre, il est ouvert à tous dans le respect des règles de quiétude et de décence. Tous les visiteurs, y compris les professionnels, doivent respecter l'environnement général du cimetière, les monuments, les équipements, les végétaux. L'accès est interdit aux animaux, mêmes tenus en laisse. Seuls les véhicules munis d'une autorisation peuvent circuler dans son enceinte.

Le règlement du cimetière mis en place par le conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet.



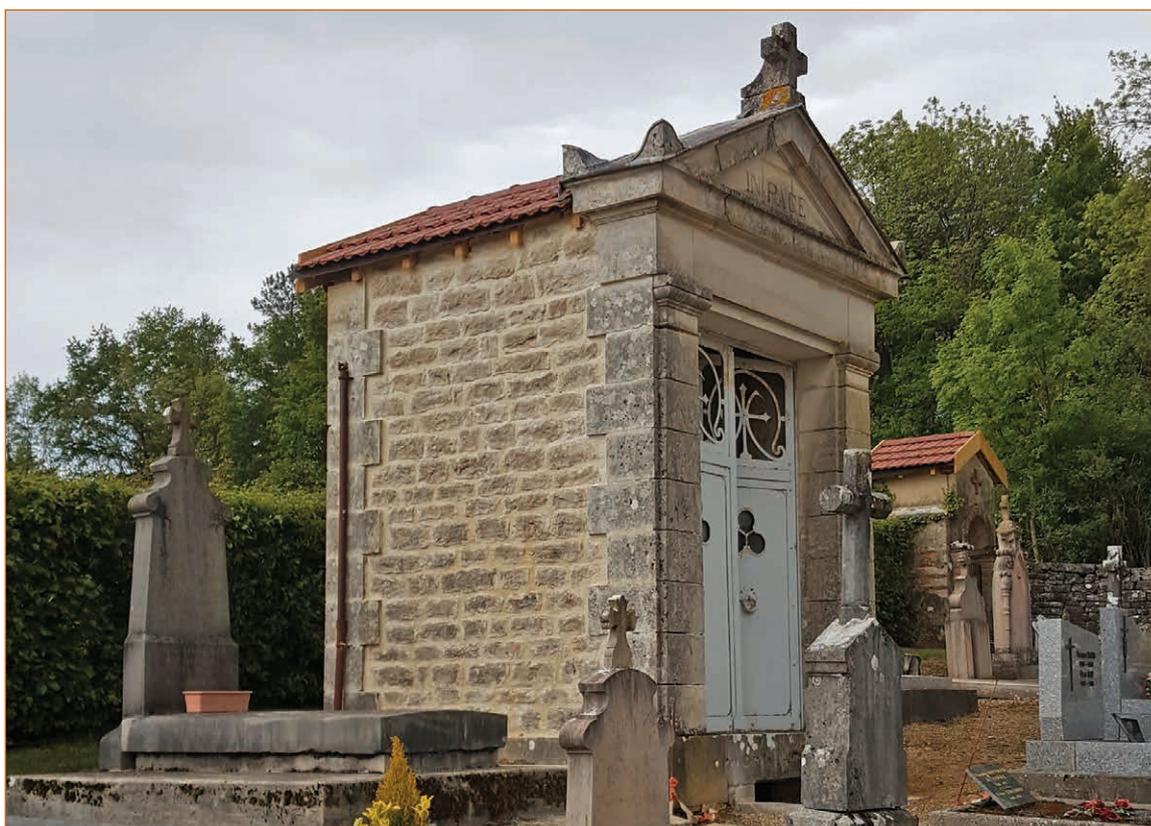
VERJON



NOMS des RUES



- 1 Rue du Grand Brûle
- 2 Chemin des Carrières
- 3 Chemin du Mont
- 4 Impasse des Raffours
- 5 Vieille Rue
- 6 Rue du Dauphin
- 7 Impasse de la Source du Solnan
- 8 Chemin des Vignes
- 9 Rte de la Gare du Tram
- 10 Rue de la Roue à Aube
- 11 Rue de la Fruitière
- 12 Rue des Marronniers
- 13 Rue des Tonneliers
- 14 Rue de la Maison Bondet
- 15 Rue des Battières
- 16 Rue du Puits Rouge
- 17 Impasse du Capité
- 18 Impasse de la Creuse
- 19 Impasse des Fours
- 20 Rue de l'Abbé Thoiron
- 21 Rue de la Croix Chambard
- 22 Rue de l'Hospice
- 23 Hameau de Saint-Roch
- 24 Chemin de la Chapelle
- 25 Chemin de la Jeannaz
- 26 Chemin du Petit Bois
- 27 Chemin du Château
- 28 Chemin de la Verjonnière
- 29 Hameau de la Verjonnière
- 30 Impasse des Jésuites
- 31 Chemin Darisole
- 32 Impasse du Moulin Barrel



TARIFS DES CONCESSIONS APPLICABLES DEPUIS LE 10 NOVEMBRE 2017

Concessions pleine terre et caveaux :

Concessions individuelles (2mX1m) et concessions collectives et familiales

30 ans : 150 €

50 ans : 200 €

Les tarifs ci-dessus sont multipliés par le nombre d'emplacements au sol correspondant à une concession individuelle.

Concessions Cavernes :

30 ans : 100 €

50 ans : 150 €

Jardin du souvenir :

Taxe d'enregistrement et de dispersion : 50 €

POURQUOI TRIER ?

- ➔ Parce que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, le tri permet de les économiser et les recycler.
- ➔ Parce que la mise en décharge des déchets coûte cher, le tri permet de réduire le coût de traitement par trois.
- ➔ Parce que nul ne veut de décharge chez lui, le tri permet de limiter l'enfouissement des déchets et prolonge ainsi l'exploitation des décharges actuelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la déchetterie intercommunale de Pirajoux est gérée par le pôle territorial Bresse Revermont, sous le couvert de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Située au lieu-dit Bois Besson entre Pirajoux et Marboz, la déchetterie est exclusivement réservée aux particuliers (gratuitement) et aux professionnels (sous conditions) résidant dans l'ex-Communauté de Communes de Coligny, c'est-à-dire aux habitants de Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Priajoux, Salavre, Verjon et Villemotier.

- ➔ LA DÉCHETTERIE COLLECTE :
 - ❑ les déchets verts : taille et tonte des particuliers
 - ❑ le bois
 - ❑ la ferraille
 - ❑ les gravats
 - ❑ le plâtre
 - ❑ les cartons
 - ❑ le PVC
 - ❑ les films plastiques étirables
- ➔ MAIS AUSSI :
 - ❑ les piles
 - ❑ les déchets dangereux : tous les produits dont l'emballage comporte un pictogramme de danger (l'emballage même vide est lui aussi dangereux)
 - ❑ les DEE (Déchets Electriques et Electroniques) : tout appareil alimenté sur secteur, par batterie ou par pile
 - ❑ les ampoules : tout type d'ampoules
 - ❑ les vêtements, chaussures et maroquinerie : en état et même usagés ou troués (s'ils ne peuvent être revendus, les fibres seront recyclées)
 - ❑ les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des particuliers en auto traitement
 - ❑ les radiographies

HORAIRE D'OUVERTURE :

du 1^{er} avril au 31 octobre :
lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h
samedi du 9h à 18h

du 1^{er} novembre au 31 mars :
lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h
samedi du 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour tout renseignement, contacter Thierry Mayer au 04 74 47 32 14

Les radiographies et les lunettes peuvent être déposées à la Poste de Verjon, dans un emplacement réservé à cet effet.

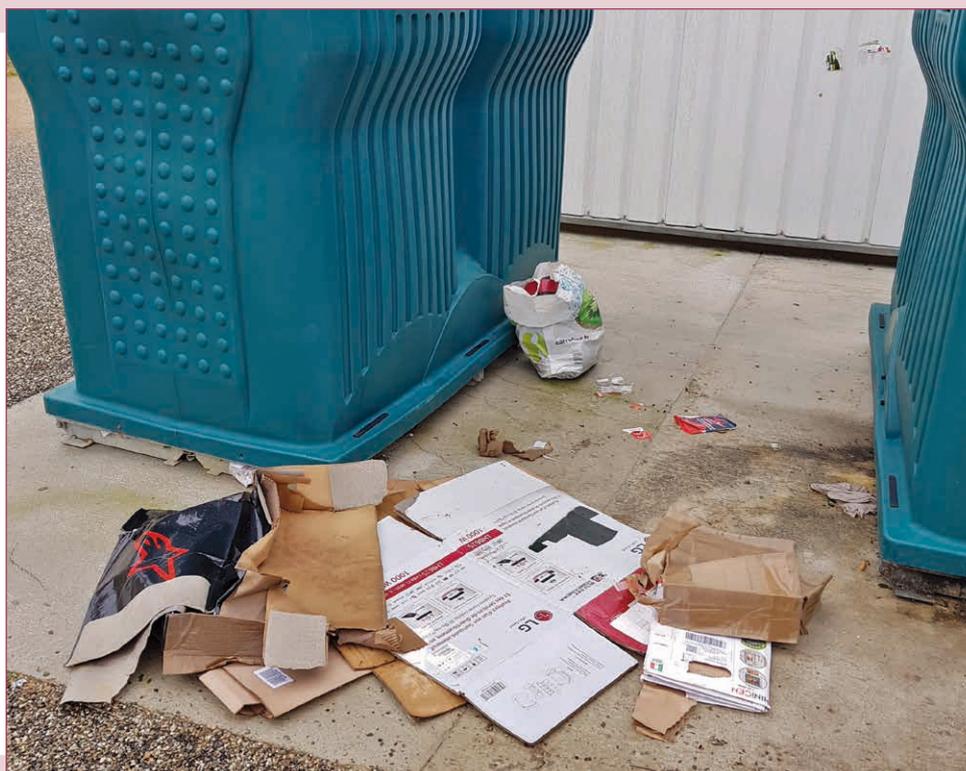
LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Un geste de tri, c'est respecter Dame Nature... Pensez à trier vos EMBALLAGES MÉNAGERS.

- ➔ Dans la colonne JAUNE : Cartonnettes, emballages ménagers, plastiques.
- ➔ Dans la colonne BLEUE : Papiers, journaux et prospectus.
- ➔ Dans la colonne VERTE : le verre



Pour terminer l'aménagement du site, il a été coulé une plateforme en béton sous les PAV avec l'aide de certains verjonnais ainsi qu'un entourage en goudron effectué par l'entreprise Bonnefoy. Pour le respect de chacun et afin de garder le site propre, nous demandons à TOUS un peu de civisme et de ne pas laisser des détritrus, cartons... sur le sol !



La collecte des ordures ménagères résiduelles :

Pour la commune de Verjon, le jour de la collecte est le lundi.

Petits rappels :

- ➔ Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être déposés le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir (selon l'heure de passage).
- ➔ Les bouteilles en verre, le papier, les emballages ménagers sont à déposer dans les colonnes de tri sélectif (PAV).
- ➔ Les déchets verts, le carton, les piles, les ampoules... sont à déposer à la déchetterie.

UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est née il y a un an de la fusion des intercommunalités de Bourg-en-Bresse, Bresse Dombes sud Revermont, Coligny, La Vallière, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes et Treffort-en-Revermont et du syndicat mixte Cap3B. Retour sur les réalisations et les projets de cette intercommunalité désormais à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est née officiellement le 1^{er} janvier 2017. Le premier conseil communautaire s'est réuni le 13 janvier 2017 pour élire le président (Jean-François Debat) et les 25 membres du bureau. Dès la création de l'Agglomération, les élus ont choisi une organisation décentralisée avec des accueils du public au siège à Bourg-en-Bresse, mais aussi dans les pôles territoriaux situés à Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse et Val-Revermont. Ces pôles assurent la gestion des services de proximité. Ils se décomposent ainsi :

➔ **PÔLE TERRITORIAL BOURG AGGLO :** Conférence territoriale de Bourg (ex Bourg-en-Bresse Agglomération)

➔ **PÔLE TERRITORIAL DE BRESSE :** Conférence territoriale de Montrevel-en-Bresse et antenne de St-Trivier (ex CC de Montrevel-en-Bresse et ex CC du canton de St-Trivier-de-Courtes)

➔ **PÔLE TERRITORIAL DE BRESSE REVERMONT :** Conférence territoriale de Val Revermont (ex CC du canton de Coligny et ex CC de Treffort-en-Revermont)

➔ **PÔLE TERRITORIAL DE SUD REVERMONT :** Conférence territoriale de Ceyzériat (ex CC de la Vallière et ex CC Bresse - Dombes - Sud Revermont)

L'Agglomération exerce toutes les compétences qui étaient auparavant celles des intercommunalités fusionnées. Les élus travaillent à l'élaboration d'un projet de territoire

qui précisera une stratégie de développement. En attendant, les premières actions concrètes se sont mises en place. Depuis septembre, la Communauté d'Agglomération finance des séances d'enseignement de la natation à tous les élèves de CE1. En 2019, ce sont également les CM1 qui bénéficieront de sessions.

FISCALITÉ : HARMONISATION DES TAUX

En avril et septembre, le conseil communautaire a délibéré par deux fois pour définir la politique fiscale de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Il a fixé les taux des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et approuvé les abattements. Les élus ont décidé d'un taux moyen pondéré se rapprochant des pratiques des anciennes intercommunalités. Ces dispositions se traduisent, soit par une légère augmentation, soit par une légère baisse du montant de l'impôt des contribuables. Les impacts se limitent à quelques euros par foyer.

CHIFFRES CLÉS

133 000 habitants - 75 communes

119 élus au conseil communautaire, 15 vice-présidents et 10 conseillers délégués.

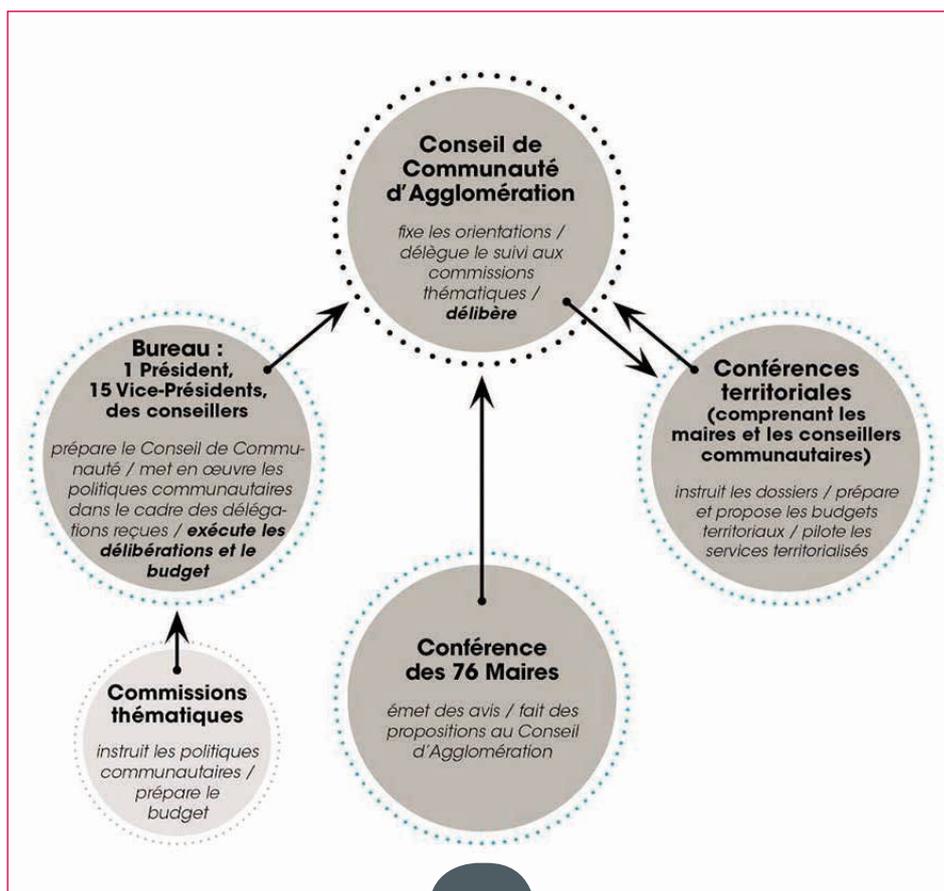
600 agents qui dépendent de quatre directions générales : économie/attractivité, infrastructures/aménagement, ressources/moyens, proximité.

Parmi les équipements et services de proximité gérés par la nouvelle Agglomération :

6 multi-accueils, 2 micro-crèches, 6 relais assistants maternels, 9 centres de loisirs, 10 déchetteries, 25 parcs d'activités économiques, 2 terrains de rugby, 8 terrains de football, 7 gymnases.

Les équipements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire :

La piscine Carré d'Eau à Bourg-en-Bresse, La Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse (camping 4*, piscine, activités nautiques), le Conservatoire à Bourg-en-Bresse (musique et théâtre).



L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

Extension de la gratuité d'accès à la plage de la Plaine Tonique pour tous les habitants de l'Agglomération.

Située près de Montrevel-en-Bresse, la base de loisirs de la Plaine tonique est une destination privilégiée pour la saison estivale : un lac de 95 hectares, des activités nautiques et motonautiques, un centre aquatique et un camping 4 étoiles labellisé camping Qualité (3e camping en Auvergne Rhône-Alpes avec ses 586 emplacements). A partir de 2018, les habitants des 75 communes de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse auront accès à la plage sur présentation d'une carte individuelle nominative en cours de validité.

Deux cas de figure possibles :

➔ Pour les habitants déjà détenteurs de la carte d'accès Base de Plein Air La Plaine Tonique, cette carte est valable jusqu'en 2020. Il leur suffira, comme auparavant, de se rendre à la mairie de leur domicile pour retirer la vignette 2018 et des deux années suivantes, sur présentation d'un justificatif de domicile.

➔ Pour les habitants non détenteurs de la carte existante, ils pourront se présenter physiquement auprès des mairies de : Attignat, Béréziat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Montrevel-en-Bresse, Marsonnas, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin le Châtel, Saint Sulpice pour retirer la nouvelle carte, valable de 2018 à 2020. Elle leur sera délivrée contre présentation d'un justificatif de domicile et la somme de 5 euros pour frais d'établissement. Chaque année, la carte sera mise à jour par une nouvelle vignette à retirer au même endroit toujours sur présentation d'un justificatif de domicile.

En aucun cas, la carte et les vignettes millésimées 2018 / 2019 /2020 ne seront délivrées ni au guichet ni à l'accueil de la

Plaine Tonique. A noter que l'accès est gratuit pour les enfants de moins de 3 ans et que les autres activités : piscine, ski nautique, voile, canoés, VTT... sont bien entendu payantes.

Points Info Emploi :

un accompagnement à la recherche d'emploi.

Les Points Info Emploi proposent un accompagnement aux personnes en recherche d'emplois, de stages ou de formations. Si les permanences ont lieu à Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas et Viriat, elles peuvent accueillir les habitants de l'ensemble de l'Agglomération. Cinq conseillers et une équipe de bénévoles sont disponibles pour aider à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, faire bénéficier de leur réseau ou encore orienter vers les organismes compétents.

Renseignements auprès de la responsable, Muriel Bansillon au 06 87 02 61 81.

Une salle d'éveil pour le multi-accueil "Pom'Cannelle".

La Communauté d'Agglomération a profité des travaux d'extension pour aménager une salle d'éveil pour le multi-accueil "Pom'Cannelle" à Saint-Etienne-du-Bois. Cette salle inspirée d'un concept nouveau venu tout droit des Pays-Bas se donne comme objectifs le plaisir et la découverte de sensations dans une atmosphère de détente et de relaxation.

Concrètement à "Pom'Cannelle", la salle, d'une surface de 20 m², propose aux tout-petits des stimulations sensorielles de toutes sortes : matelas vibratoires, éléments psychomoteurs, ciel étoilé, colonne à bulles, fibres optiques lumineuses, ambiances musicales. Opérationnelle depuis le 21 août, elle devrait aussi contribuer à une meilleure gestion des émotions des enfants et améliorer le contact relationnel.

2016**NAISSANCES :**

BERNARD Léa

BRISSET Lison

DURAND Gabriel Christian Didier

JARLES Manon Patricia Monique

PIROUX Eléanore Manon

MANOS Matti

SEIGNEURET Ambre Christine Brigitte

MARIAGE :

BERTHIER DE GRANDRY Augustin François Marie Olivier et DUPONT Perrine Hélène Marie

DÉCÈS :

BOLOMIER Gilbert

THOIRON Elie Joseph Jean

2017**NAISSANCE :**

HENRIQUE REVEL Lola

MARIAGES :

MANOS Fabian et PEYRIS Cécile Géraldine

LE POIDEVIN William Jack et VENTURINI Stéphanie

JACQUET Thierry et IVANOVA Natalia Anatolievna

DÉCÈS :

DE GOLMARD Andrée Michelle Nicolle

MOREL Catherine Elisabeth Thérèse



DES SERVICES SPÉCIFIQUES À LA PETITE ENFANCE...

Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ? chez une assistante maternelle ou dans une crèche ?

➔ CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE :

Le Relais d'Assistants Maternelles caRAMel (**Carmen PEREIRA & Marie-Jo HOORNE**).

Tél. 04 74 42 33 04 ou 06 24 67 90 49

Mail : relais.caramel@wanadoo.fr

Assistants maternelles agréées à Verjon :

Corinne TALON au 04 74 51 57 41.

Stéphanie KALINOWSKI au 06 32 94 49 18.

➔ EN STRUCTURES COLLECTIVES : CRÈCHE ET HALTE GARDERIE

Deux structures d'accueil pour la petite enfance Le multi-accueil "Caram'bole" à Béný et la micro-crèche "Car'hibou" à Beaupont accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. "Caram'bole" dispose de 30 places, "Car'hibou" de 10 places. Les parents ont le choix entre un accueil régulier ou occasionnel du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf le vendredi à 18h. Les deux structures proposent des repas préparés sur place.

Le personnel est attaché au respect du rythme de développement des enfants. Les structures proposent régulièrement des activités et animations : contes, semaine du goût, fêtes d'été, spectacle de Noël, projet en lien avec l'école pour les futurs élèves. Elles organisent aussi des ateliers spécifiques pour les grands-parents ou les parents. En 2017, enfants et parents ont pu partager des moments privilégiés autour de la musique grâce à l'intervention d'Aline Joannon, musicienne intervenante. D'autres ateliers étaient consacrés à l'exploration sensorielle par des activités de stimulation visuelle et sonore ou la manipulation de différentes textures. Des actions qui devraient se développer en 2018.

Renseignements et inscriptions :

Multi-accueil "Caram'bole" et micro-crèche "Car'hibou"

Isabelle BADOUX, directrice

Tél. 04 74 30 41 53.

Mail : carambole@ca3b.fr.

DES SERVICES POUR LES SENIORS...

➔ Concernant les demandes d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), renseignements et dossiers sont donnés, sur place, en mairie de Verjon.

➔ De nombreux organismes de proximité assurant portage des repas, gardes de personnes ou petits travaux à domicile (ADAPA, ADS, ADMR, ASSOCIATION REPAS)... sont répertoriés, dans le "Mémo Utile" en fin de bulletin.

- Mis en place sur le territoire communal du Plan Canicule été 2017 (à destination des plus de 65 ans).

SOLIDARITÉ POUR TOUS...

- ➔ Les coordonnées de nombreux organismes à vocation sociale, assurant aides d'urgence (Croix Rouge...), protection des droits... sont aussi répertoriées à votre intention, dans le "Mémo Utile".
- ➔ Une assistante sociale est à votre service en mairie de Coligny. Elle reçoit sur rendez-vous le mardi matin (Tél. 04 74 30 10 50).



CCAS

Composé de 8 membres, le Centre Communal d'Action Sociale est dédié à l'action sociale en faveur des habitants, notamment les plus fragiles : les familles en difficulté, les personnes âgées, les personnes handicapées...

Le 30 septembre, M. le Maire et les membres du CCAS ont été ravis d'accueillir 35 convives pour le traditionnel repas communal. Servi à la salle polyvalente par certains membres du CCAS, le repas a été préparé par la SARL MATHIEU de Balanod et l'après-midi fut animé par Patrick TOUQUET.

Les personnes ayant été dans l'impossibilité de se déplacer pour cette belle journée se sont vues offrir un colis de Noël.

Cette année, le CCAS a décidé d'organiser avec l'aide des jeunes du village un après-midi Halloween. Les jeunes verjonnais âgés de 13 à 18 ans ont décoré la salle polyvalente pour accueillir une quarantaine d'enfants, tous déguisés, pour une séance maquillage suivi d'un défilé dans le village et leur ont servi un goûter à leur retour.

Cet après-midi s'est suivi d'une soirée festive pour la trentaine d'adolescents autour d'une potion "verjonnaise", d'un buffet et tous se sont rejoints sur la piste de danse.

Le CLIC

des PAYS de BRESSE, Centre local d'information et de coordination, est un service gratuit pour les personnes âgées de + 60 ans, leurs familles et entourage, ainsi que pour les professionnels, les élus et les bénévoles.

Le CLIC des PAYS de BRESSE situé à Saint-Trivier-de-Courtes est porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) depuis le 1^{er} janvier 2017, et géré en entente avec la Communauté de communes Bresse et Saône et celle de la Veyle.

Tout comme 68 autres communes, la votre rentre dans le rayon d'action du CLIC des PAYS de BRESSE et permet à ses habitants de bénéficier des diverses informations pour l'amélioration de leur quotidien : les offres de soins, les services permettant le maintien à

domicile, l'accès aux droits...

Le service les accompagne dans la constitution des dossiers de différentes aides existantes. De manière plus ponctuelle, il aborde aussi la question des structures d'accueil dans le cas où le maintien à domicile n'est plus possible. Dans le cadre de sa mission de prévention et d'accompagnement, le CLIC des PAYS de BRESSE planifie des actions de prévention. Les thèmes abordés sous différentes formes (conférence, ciné-débat, ateliers, échanges intergénérationnels) sont variés et accessibles à tous : mémoire, audition, prévention des chutes, alimentation, nouvelles technologies, patrimoine et succession, conduite automobile, l'alimentation.....

Les demandes peuvent être traitées :

- ➔ par téléphone au 04 74 30 78 24 du lundi au vendredi (possibilité de laisser un message pour rappel)
- ➔ lors d'un entretien au CLIC des PAYS de BRESSE, 58 route de Châlon 01560 Saint-Trivier-de-Courtes
- ➔ sur rendez vous en permanence (possible sur Coligny, Montrevel en Bresse, Pont de Vaux, Pont de Veyle).

UNE PETITE FAIM ?

- Retrouvez tous les dimanches soirs sur la place (de mai à octobre) Patrice et Thomas CHAMBARD, LES CUP'AIN
Tél. 06 75 36 37 96

- Un mardi soir sur deux, Franck COUTURIER avec son CAMION GLOUTON
Tél. 06 24 51 08 45

Organisée par la municipalité, la retransmission sur écran géant de la finale de la coupe d'Europe France-Portugal le dimanche 10 juillet 2016 a permis aux verjonnais et verjonnaises entourés de leurs amis de se retrouver devant cet évènement sportif pour une soirée très conviviale.

Chacun a pu se restaurer autour d'une pizza des Cup'ain et se désaltérer à la buvette tenue par le Comité de Fleurissement et le CCAS.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Philippe GIROUD - 236 rue des Cavets 01370 COURMANGOUX

04 74 51 52

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Bernard FARGEOT - 219 route de Varennes 01560 CORMOZ

09 67 08 68 12

CLUB DE CHIEN DU REVERMONT

Philippe BALLAND - Les Rippes 01270 COLIGNY

06 95 05 22 38

COMITÉ DES FÊTES

Michel COLLET - 244 rue des Battières 01270 VERJON

06 76 70 07 84

COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Olivier LEROY - 34 rue de la Maison Bondet 01270 VERJON

04 74 51 50 82

COMITÉ DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Odile MULLER - 33 rue de l'Abbé Thoiron 01270 VERJON

04 74 51 52 41

CUMA DE DISTILLATION

Laurent CHAUDOUET - 164 rue du Grand Brûle 01270 VERJON

04 74 51 50 32

FACETTES

Odile MULLER - 33 rue de l'Abbé Thoiron 01270 VERJON

04 74 51 52 41

HEDER

Christine PUTIN - 114 rue de la Fruitière 01270 VERJON

04 74 51 57 12

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Ludovic ROBIN - 76 chemin de la Chapelle 01270 VERJON

04 74 23 96 36

ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique intercommunale forme des élèves de tous âges (enfants à partir de 7 ans et adultes).

Différents cours sont enseignés, le solfège en cours collectifs et les instruments en cours individuels. Pour les plus jeunes, après quelques années d'apprentissage instrumental, la participation à la formation orchestrale au sein de l'Orchestre Junior complète leur formation et leur permet ensuite d'intégrer à l'une des

harmonies du secteur.

Lieux de formation : Coligny ou Marboz

Instruments enseignés : clarinette, cor, flûte traversière, haubois, baryton, tuba, saxophone, trompette, trombone et batterie/percussions.

Inscriptions début septembre

Renseignements :

- Bernadette LOMBARD - 06 83 01 84 64

- Isabelle MARÉCHAL - 06 82 64 67 10

Mail : emc.ecoledemusique@gmail.com

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs-pompiers au service de la population.

Verjon compte à ce jour 12 soldats du feu. Dirigés par l'adjudant Xavier Burignat, le corps des sapeurs-pompiers est intervenu une vingtaine de fois courant 2017, en grande majorité pour des secours à la personne, mais aussi pour deux nids de guêpes, sans parler de leurs manœuvres, cinq en moyenne chaque année.

Conjointement avec leur amicale, ils organisent également début décembre un concours de belote qui attire une cinquantaine de doublettes avec repas choucroute et vous remercient de votre accueil lors de leur traditionnelle tournée des calendriers.

A noter la présence récente de deux féminines en sachant aussi que d'ici deux ans quatre jeunes formés à Coligny chez les JSP devraient les rejoindre.

Contact : **Xavier BURIGNAT - 04 74 51 52 04**

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE



Le club verjonnais a été créé en 1976 par Madame Lobrichon, nom que nous devons garder en souvenir.

Ce club est fait pour réunir toutes les personnes du village et d'alentour, souhaitant passer un agréable moment ensemble du mois de septembre jusqu'à fin avril, le 1er et 3^{ème} jeudi du mois.

Cartes, scrabble, triominos, rummikub font

passer l'après-midi tous ensemble.

Une feuille calendrier vous est donnée pour les participations de l'année.

Lors de ces réunions, on ne se laisse pas aller, nous fêtons les anniversaires, et dans le cas contraire, il y a toujours quelqu'un pour amener un gâteau. Les rois, la chandeleur et les bugnes sont aussi de la partie. Le repas pour Noël, ainsi que pour le repas de clôture se font à la salle de réunion. Bienvenue à toutes et à tous.

Contact : **Bernard FARGEOT - 09 67 08 68 12**

CLUB CANIN DU REVERMONT

Association ouverte à tous les chiens de tout âge et tout type. Les cours ont pour objectif principal de favoriser le développement d'une meilleure compréhension et complicité entre les maîtres et leurs chiens. Comment ?

Par une méthode d'éducation positive et trois types d'activités :

- Des cours d'éducation canine (éduquer son chien c'est lui permettre de s'intégrer dans votre vie et votre environnement)
- Des canin-rando (découverte et partage de balades en groupe)
- Des ateliers d'Agility de loisir (activité ludique qui demande au chien, en liberté, de franchir des obstacles sous contrôle de son maître).

Les activités sont dispensées, dans une ambiance conviviale, par deux éducatrices canines bénévoles et se déroulent le dimanche matin de :

- 10h/11h cours d'éducation canine pour chiens adultes
- 11h/12h ateliers d'agility de loisir
- 11h/12h cours d'éducation canine pour chiots.
- Et une cani-rando est proposée chaque mois.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer sur site : Chemin de la Croix Chambard à Verjon.

Contact : **Philippe BALLAND - 06 95 05 22 38**



COMITÉ DES FÊTES



"POUR QUE VIVE LE VILLAGE".

Le comité des fêtes, fort d'une trentaine de Verjonnais au plus fort de sa fête patronale participe activement à l'activité du village. Outre la traditionnelle vogue le troisième week-end de juillet, avec retraite aux flambeaux, course pédestre en mémoire de Gervais Morel, bal, manège, jeux pour enfants ou spectacle, l'événement majeur de l'année, le comité organise la fête de la musique avec l'Envol de Courmangoux en alternance. Cette année elle devrait se dérouler au village. Depuis trois ans, certains membres s'impliquent à la réalisation du boudin avec le comité de restauration de l'église. L'association est ouverte à toutes les bonnes volontés qui voudraient la rejoindre. Contact : **Michel COLLET - 06 76 70 07 84**

LE COMITÉ DE FLEURISSEMENT

"POUR UNE COMMUNE ENCORE PLUS BELLE".

Il y a au village, de beaux emplacements qui méritent d'être mis en valeur, d'autres plus anodins mais qui ont besoin d'être améliorés. Et pour cela le fleurissement peut jouer un rôle. L'équipe de Verjon s'y attache chaque année au mois de mai, après avoir étudié les changements, les nouveaux choix à effectuer. Un travail d'équipe pour une petite matinée qui se poursuit ensuite jusqu'à l'automne individuellement la plupart du temps pour entretenir les massifs et les jardinières. Ce travail n'est pas fatigant mais demande des mains vertes, jamais assez nombreuses pour éviter que ce travail ne finisse par lasser. Même si depuis deux ans, la municipalité via une subvention et l'aide précieuse de

Romain le cantonnier nous permet de souffler un peu, le comité espère toujours l'arrivée de nouveaux bénévoles pour permettre de maintenir ce qui se fait et même améliorer l'embellissement du village. Que serait triste Verjon sans buissons fleuris, massifs et jardinières colorées !

Il faut savoir que les volontaires se voient octroyer, dans la mesure du possible, un suivi des fleurs au plus près possible de leur résidence. Et que nous rejoindre signifie du coup, avoir la possibilité de rendre plus attractif votre secteur. Enfin, si le comité de par sa petite taille ne peut organiser de grandes manifestations, elle participe parfois à certains rendez-vous en collaboration avec d'autres associations pour aider à dynamiser la commune.

Renseignements auprès de :

Olivier LEROY - 06 07 98 70 86 ou

Odile MULLER - 04 74 51 52 41

COMITÉ DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE



Depuis plusieurs années, le comité a réuni ses forces vives avec celles du comité des fêtes pour organiser les journées de production du boudin et du civier. Toujours aussi apprécié, cela permet aux 2 associations de ramener des fonds pour leurs besoins.

Deux projets sont en cours :

- Remplacement de la vitre de la fenêtre droite de la nef par un vitrail, certainement similaire à celui de la chapelle de la petite porte.
- Création d'un lustre pour la nef.

Ces 2 études se font en accord avec la commission d'art sacré et l'UDAP (Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine).

La présidente : **Odile MULLER - 04 74 51 52 41**

Le vice président : **Daniel VINCENT - 04 74 51 57 34**

LA CUMA

La Cuma de distillation de Verjon, (coopérative d'utilisation de matériel agricole), n'est pas à proprement parler une association, mais une structure permettant aux Verjonnais, mais aussi à toute personne même extérieure à la commune, voulant distiller, pommes poires prunes ou raisins, de le faire dans le local situé sur l'ensemble de l'atelier communal et des sapeurs-pompiers.

Deux alambics sont à disposition et une journée de réservation comprend leur usage en sachant que tout l'aspect administratif avec les douanes en amont comme en aval de la distillation est pris en charge par le bureau de la Cuma.

La Cuma compte à ce jour une trentaine d'adhérents qui peuvent distiller à un tarif privilégié.

Chaque année, les anciens perpétuent la tradition de l'alambic, qu'ils possèdent ou non un privilège, mais depuis quelque temps, des bouilleurs novices les rejoignent, souvent aidés pour leurs débuts par des distillateurs plus expérimentés.

La campagne s'étale de novembre à décembre et reprend les mois de mars et avril.

Pour les renseignements et les inscriptions, contacter le président

Laurent CHAUDOUET - 06 65 65 71 37

FACETTES

L'association a fêté ses 20 ans en 2016.

Cela représente 20 expositions et 26 spectacles et presque 300 adhérents qui ont fait vivre FACETTES.

Il reste une trace de cet anniversaire : c'est la fresque qui est à la salle polyvalente.

Mais Facettes contribue aussi à l'animation culturelle de notre village en accueillant des manifestations musicales (NARVALO'S, FRERES BRASSENS, TRIO VIATCHE, LES COLPORTEURS) et en organisant des sorties (visites commentées d'expositions).

Les ateliers ont repris leurs activités en septembre.

- ➔ DESSIN le vendredi de 17h-20h
- ➔ PEINTURE SUR OBJET le mercredi de 15h-18h
- ➔ STAGE DE PEINTURE À L'HUILE 2 samedis par trimestre
- ➔ THÉÂTRE le mercredi 19h30 - 21h30

La présidente :

Odile MULLER - 04 74 51 52 41

La vice-présidente :

Michelle MOREL - 04 74 51 53 65



Activités 2016-2017 : Visites guidées de Verjon.

- Au fil de l'eau avec la source du Solnan, les moulins Convert, la roue à aubes, le moulin Barrel, les ruines du moulin neuf et le lavoir communal.

- De pierre en pierre avec les belles demeures en commençant par la maison Picquet pour terminer au Château.

Bonne participation aux deux visites qui se sont terminées autour du verre de l'amitié.

LE VIDE GRENIER DU 14 JUILLET a de plus en plus de succès avec une belle fréquentation d'exposants qui reviennent année après année, appréciant les lieux et l'ambiance bon enfant.

Une soixantaine de bénévoles sont là pour donner la main aussi bien pour l'installation les jours précédents que le jour même. Tout le monde se retrouve le soir autour d'un repas bien mérité.

Un repas est offert à tous les bénévoles lors de l'assemblée générale.

Cependant, il manque des personnes tout au long de l'année pour mener à bien nos recherches et mettre en place des actions. Alors s'il vous vient l'envie de participer à ces travaux si intéressants, venez nous rejoindre.



PETITES QUESTIONS À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION SUR LES VISITES GUIDÉES.

Depuis quand participez-vous à ces visites ?

Au mois de mai 2015 nous avons été sollicités par l'office du tourisme Bresse Revermont de St Etienne-du-Bois pour effectuer des visites pendant les mois de juillet-août dans le cadre de leur mission de valorisation du territoire. Nous n'avions rien de prêt et étions déjà bien occupés avec le travail de recherche sur le nom des rues du village. Mais l'idée nous avait intéressé.

Lors de l'Assemblée Générale du 12 mars 2016, un appel a été lancé. Un groupe de travail a été créé avec les bénévoles de l'association intéressés par ces recherches. La municipalité de Verjon s'est aussi investie et a fait le lien avec l'office du tourisme. La publicité était réalisée par Bresse Revermont qui a établi une plaquette répertoriant toutes les activités du secteur.

Comment ont été choisis les deux thèmes ?

Plusieurs réunions ont été nécessaires afin de définir les lieux de visites. Dès le départ, deux thèmes se sont imposés :

- l'eau, avec la source du Solnan, les moulins, le lavoir, les ponts, la roue à aubes, le dauphin
- la pierre, avec l'église, les belles demeures, le château fort.

Est-ce que ces rencontres vous plaisent ?

Nous nous sommes pris au jeu. Nous avons déjà effectué une visite privée du village en 2011 lors de la réunion de famille des descendants de Benoît Planche et Augustine Convert, propriétaires du Moulin de la Source au XIX^{ème} siècle. Nous avons donc quelques informations qu'il a fallu approfondir et c'est un réel plaisir de découvrir et de transmettre. Des Verjonnais de souche ont participé aux visites et ont ainsi agrémenté de souvenirs, d'anecdotes, d'informations complémentaires qui viennent enrichir les visites et les personnaliser. Nous-mêmes avons appris beaucoup sur la richesse du village.

Un ou deux jours avant les dates des visites nous avons réalisé des répétitions qui nous ont permis d'ajuster les interventions et de faire du nettoyage.

Bien que préparées, ces visites ne sont pas rigides mais pleines d'imprévus qui en font le plaisir partagé.

Si c'est une première allez vous continuer ?

Bien sûr ! Ces visites nous donnent une bonne raison de faire des recherches. Car tout au long des balades, des questions ont été posées auxquelles nous n'avons pas pu répondre. Et il y a encore plein de choses à découvrir.

Qu'est-ce qu'il faudra peut-être changer ?

Referons-nous exactement les mêmes visites en les complétant ? Nous ne savons pas encore, car il y a d'autres endroits aussi à découvrir et à montrer. Nous prépareront peut-être un peu plus les visites afin de pouvoir pénétrer sur les domaines. Mais nous voulons conserver la simplicité des échanges.

Qu'en ont dit les visiteurs ?

Nous avons eu un bon retour des visiteurs. Nous ne pensions pas attirer autant de monde. La 1^{ère} visite qui s'est déroulée un vendredi a intéressé 30 personnes et la seconde, un mercredi 60. Ils ont été très sensibles au fait que ce soit les habitants du village qui effectuent les visites qui ont été très vivantes, des personnes différentes présentaient les lieux. Nous avons été bien accueillis par les propriétaires des sites qui nous ont ouvert leur porte, même au dernier moment.



Différences entre les deux visites.

- La 1^{ère} visite, "de pierre en pierre" nous a fait voyager dans l'histoire avec François Picquet le missionnaire, les familles Châteaueux, Coligny, Verjon, les jésuites et la révolution.

Nous avons eu le plaisir de terminer cette visite au château, accueillis par la châtelaine qui fait partie de l'association, dans le beau jardin à la française. Sa famille est propriétaire du château depuis la Révolution et nous avons eu droit à de croustillantes anecdotes.



- La seconde visite "du lavoir à la source" était plus une balade champêtre. Nous sommes restés dehors, en suivant le Solnan et ses méandres, les sources nombreuses à Verjon venant gonfler la rivière longue de 61,8 km, le jet fantastique du dauphin quand les pluies torrentielles viennent gonfler les sources. Nous avons relaté l'histoire locale en remontant au XVI^{ème} siècle avec les moulins au nombre de sept jusqu'à la dernière guerre.

Pour les deux visites, nous avons tous terminés autour d'un verre offert par l'association.

Contact : **Christine PUTIN - 04 74 51 57 12**

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La Société de Chasse de Verjon assure également la protection des cultures afin d'éviter les dégâts des sangliers en collaboration avec les Sociétés de Chasse de Coligny et de Salavre.

Devenues un rendez-vous incontournable et fort suivi, ses traditionnelles journées de vente de boudin campagnard, organisées chaque année en janvier (au local des chasseurs) sont très appréciés des villageois et des habitants du secteur.

Contact : **Ludovic ROBIN - 04 74 23 96 36**

➔ **SECRETARIAT** - Accueil du public les **mardis et jeudis de 17 à 19h (du 01/04 au 31/10)**, et de **16h30 à 18h30 (du 01/11 au 31/03)**.

Téléphone/Répondeur : 04 74 51 51 81 - Fax : 04 74 51 53 29 - e-mail : mairie.verjon@wanadoo.fr - Site internet : www.verjon.fr

Secrétaire de mairie : *Chantal LARCHER*.

Le Maire (Tél : 07 88 84 17 07 - Mail : mairie.verjon@orange.fr) et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

➔ **ALLO, SERVICE PUBLIC** - Une première réponse à vos questions administratives, du lundi au vendredi de 8h à 18h15.

Tél. 3939 (0,15 €/mn à partir d'un poste fixe).

➔ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 11h30. Service photocopies et envois de fax à votre disposition, sur place. Attention : tout changement d'horaire ponctuel ou de fermeture exceptionnelle (en cas de congés ou de formations de l'employée communale) pouvant intervenir est affiché au préalable sur la porte de la Poste.

Tél. 04 74 51 54 35 - Responsable : *Solange MAURY*.

➔ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

En mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

➔ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

A la disposition de tous, en mairie, aux horaires d'ouverture du Secrétariat.

➔ ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE

Ouverte tous les jours. Messes célébrées le dernier dimanche du mois (1 mois sur 2), de la Toussaint à Pâques, à 10h. Pour tout renseignement s'adresser au *Père Roger FUTY*, à la cure de Saint-Etienne-du-Bois

Tél. 04 74 30 55 26.

➔ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte à porte, le **LUNDI** matin.

➔ AGRICULTEURS / EXPLOITANTS AGRICOLES ÉLEVEURS

• *Etienne MOREL (GAEC PY)* - Tél. 04 74 42 58 19.

• *Roland NURY* - Tél. 04 74 51 55 91.

➔ ARTISANS ET ENTREPRISES

• Agro alimentaire :

Volailles *Thierry SIBELLE* - Tél. 06 08 61 79 53.

• Antiquités : *Ets GROS* - Tél. 04 74 51 51 51.

• Menuiserie : *Sébastien JARLES* - Tél. 06 29 55 40 22.

• Plâtrerie/Peinture : *Bernard VITTE* - Tél. 04 74 51 52 61.

• Plomberie/Chauffage : *Ets BOLOMIER-BURDEYRON*

Tél. 04 74 51 52 09.

➔ PROFESSIONS LIBÉRALES

• Conseil en Communication : id.Fix'communication

Marie-Pierre LAURENT - Tél. 06 11 50 55 80.

➔ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

• *Corinne TALON* - Tél. 04 74 51 57 41.

• *Stéphanie KALINOWSKI* - Tél. 06 32 94 49 18.

➔ TRI SÉLECTIF

Points d'apports volontaires (PAV), à votre disposition au village, vers l'Atelier communal.

➔ TRANSPORTS SCOLAIRES

Ramassages pour Coligny et Marboz le matin, et retours le soir sur la Place des Déportés.

Se renseigner auprès des établissements scolaires.

➔ TRANSPORTS EN COMMUN

LIGNE 115 : Verjon/Treffort/Bourg/Treffort/Verjon, assurée toute l'année (sauf jours fériés) par LES TRANSPORTS DE L'AIN. Arrêts sur la Place des Déportés.

Renseignements, horaires et tarifs au 04 74 22 01 77 (www.transportsdelain.fr) ou au 04 74 22 14 20 (www.ain.fr). Prospectus en Mairie.

➔ CO-VOITURAGE

Voir site internet spécifique du Conseil Départemental de l'Ain : www.covoiturage.ain.fr

➔ PRESSE/CORRESPONDANCES LOCALES

• Progrès de l'Ain : *Isabelle GAILLARD* au 06 08 47 50 35

Mail : isagaillard@wanadoo.fr

• Voix de l'Ain : *Bernadette LOMBARD* au 06 83 01 84 64.

➔ TOURNÉES SUR PLACE DE COMMERÇANTS EXTÉRIEURS

• *Boulangier* de Roissiat, les mardis, jeudis et samedis, le matin à partir de 9h30.

• *Boucher/Traiteur* de Marboz, le vendredi vers 10h30.

• *Epicier* : *Casino Shop* (Coligny) livre sur commande tous les jours. Tél : 04 74 45 17 98.

• *Fromager* de Marboz, le vendredi matin, vers 8h30.

• *Primeur* (fruits et légumes), le lundi matin sur la Place des Déportés, de 11h à 12h.

• *Pizza* : *Les Cup'Ain*, tous les dimanches soir (de mai à octobre) sur la Place. Tél. 06 75 36 37 96.

• *Burgers* : *Camion Glouton*, un mardi soir sur deux sur la Place. Tél. 06 24 51 08 45.

• *Vins/Spiritueux* : *Le Caveau du Revermont*.

Bertrand BOLOMIER (Treffort) livre sur commande.

Tél : 04 74 42 32 15.

➔ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

• **Conciliateur de Justice** - Madame Monique MOREL assure une permanence à la mairie de Coligny une fois par mois de 14h à 17h (sur rendez-vous, à prendre au préalable au Secrétariat de la mairie de Coligny - Tél. 04 74 30 19 71).

• **Conseil Départemental de l'Ain et de l'Accès aux Droits**

4 rue du Palais à Bourg . Tél. 04 74 14 01 43.

• **Trésor Public** - Place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse.

Tél. 04 74 25 40 59.

➔ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

• **Pôle territorial de Bresse Revermont**. Tél. 04 74 42 38 40.

➔ EMPLOI

• **Mission Locale Jeune** - Accueil individuel en mairie de Coligny le deuxième jeudi du mois de 14h à 17h (sur rendez-vous au 04 74 45 35 37).

➔ ENSEIGNEMENT/GARDES D'ENFANTS

• **Enseignement** - Ecole et Collège publiques à Coligny (voir annuaire). Ecole privée à Marboz (voir annuaire).

• **Centres de Loisirs** - A Coligny et à Marboz (voir annuaire).

• **RAM - Relais "caRAMel"**.

Siège du relais : Foyer Mousserons, 01370 TREFFORT.

Permanences téléphoniques assurées tous les jours ouvrables par Carmen PEIRERA (Animatrice).

Tél. 06 24 67 90 49 ou 04 74 42 33 04.

• **Crèche + Halte-Garderie "Caram'bole"** - Le Poiasiat à Bény.

• **MicroCrèche + Halte-Garderie "Car'hibou"** Le Bourg à Domsure.

Renseignements et inscriptions (Isabelle Badoux, directrice au 04 74 30 41 53. Mail : carambole@ca3b.fr

➔ GESTION DES DÉCHETS

• **Déchetterie de Pirajoux** - Ouverte aux particuliers du canton.

Tél. 04 74 47 32 14

Horaires d'ouverture au public :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h, samedi de 9h à 18h en continu.

Du 1^{er} novembre au 31 mars : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h, samedi de 9h à 12h et 14h à 17h.

➔ HABITAT

• **UDAP** – Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine 23 rue Bourgmayer à Bourg. Tél. 04 74 22 23 23.

• **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) - Tél. 04 72 83 46 00 - Fax 04 72 83 46 26 .

Mail : ademe-rhone-alpes@ademe.fr

• **ADIL** - Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement (construction, acquisition, amélioration, location).

Tél. 04 74 21 82 77.

• **CADASTRE** – 12 rue Charles Tardy, à Bourg. – Tél. 0 810 201 201

• **SOLIHA Ain** (ex- PACT de l'Ain)- Amélioration de l'habitat
Conseils et aides à l'accessibilité du logement (pour les personnes âgées ou handicapées). Tél. 04 74 21 02 01.

• **CAUE** - Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.
Tél. 04 74 21 11 31.

• **CDHR** - Point info Habitat - Aides financières aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation.

Tél. 04 74 45 36 80.

• **DDT (Direction Départementale des Territoires)**

23 rue Bourgmayer à Bourg. Tél. 04 74 45 62 37.

➔ SANTÉ

• **Médecins, pharmacien, infirmières, ambulancier, dentiste, kinésithérapeutes, sage-femme** à Coligny (voir annuaire).

• **Dons du Sang** - Renseignements en mairie de Coligny.

Tél. 04 74 30 10 97.

➔ SOCIAL/AIDE AUX PERSONNES

• **ASSISTANTE SOCIALE** - Permanence en mairie de Coligny, le mardi matin sur rendez-vous au 04 74 30 10 50.

• **ADAPA** - Services d'aides et soins à domicile, d'employées de maison, de gardes à domicile, portage de repas, petits travaux)... Permanences mensuelles en mairie de Coligny, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 14h à 15h30, ou sur rendez-vous.

Tél. 04 74 45 59 65.

• **ADMR** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 37. Une permanence est assurée le 2^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h à la mairie de Coligny.

• **ADSEA DE L'AIN** - (Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 01). 526 rue Paul Verlaine à Péronnas - Tél. 04 74 32 55 93.

• **AIN DOMICILE SERVICES** - Services d'aides à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées.

Tél. 04 74 42 02 14 ou 06 83 98 46 17.

• **ASSOCIATION REPAS** - Portage de repas à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Tél. 04 74 25 85 86.

• **CAF DE L'AIN** - Rue Aristide Briand, à Bourg. Tél. 0 810 25 01 10 (0,112 € TTC/mn) ou (sur Internet : www.ain.caf.fr).

• **CLIC** - Espace d'accueil et d'information pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage (droits, accompagnement à la vie quotidienne, aide aux démarches administratives, loisirs, bénévolat...). Permanence en mairie de Coligny sur rendez-vous au 04 74 30 10 97.

Accueil téléphonique (tous les jours) au 04 74 30 78 24.

Mail : contact@clicdespaysdebresse.org

• **CPAM DE L'AIN** - Place de la Grenouillère à Bourg.

www.ameli.fr

• **CROIX ROUGE** - Renseignements en mairie de Coligny.

Tél. 04 74 30 10 97.

• **ENEDIS situation d'urgence ou de précarité**. Tél. 09 726 750 01.

CENTRE ANTI POISON DE LYON : 04 72 11 69 11

CENTRE DE SECOURS/POMPIERS : 18

EDF DÉPANNAGES 24/24H : 0 810 333 001

FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGES 24/24H : 1013

GENDARMERIE : 17 OU 04 74 30 11 29

GDF URGENCES 24/24H : 0 810 433 001

SAMU : 15

SOGEDO DÉPANNAGES :

03 84 48 83 37 (horaires de bureau)

ou 03 84 70 68 86 (en dehors des heures de bureau)



CALENDRIER DES FÊTES 2018

- 9-10 juin : Facettes - Week-end exposition et théâtre
- 9 juin : Bal de jeunes
- 16 juin : Fête de la Musique Verjon/Courmangoux à Verjon
- 14 juillet : HEDER - Farfouille, vide greniers
- 20-21-22 juillet : Comité des Fêtes - Fête patronale, Vogue, Bals, Feu d'artifice
- 15-16 Septembre : Journées du Patrimoine
- 9-10 novembre : Comité des Fêtes et Comité de restauration de l'Eglise
Journées vente boudin et civier
- 8 décembre : Sapeurs pompiers - Concours de belote
Amicale des sapeurs pompiers - Repas choucroute

